



Rapport d'activité 2025

Volume 3

Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation,
de la sécurité et qualité des produits et services
(ILNAS)

Février 2026



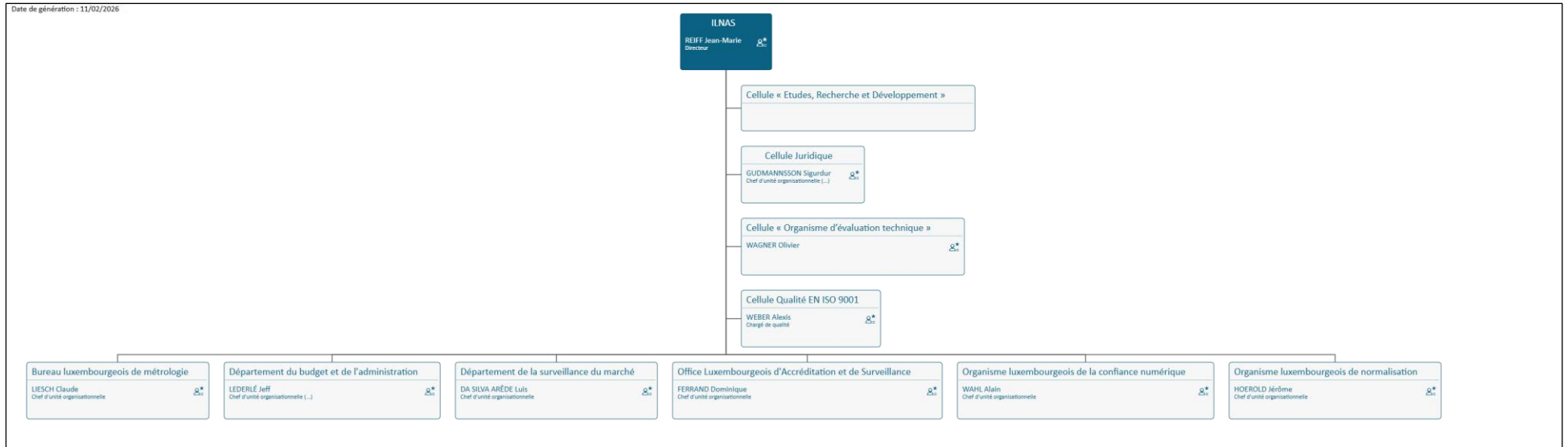
1. Direction	p. 5
2. Département budget et administration (DBA)	p. 6
2.1. Ressources humaines	p. 6
2.2. Budget et comptabilité	p. 8
3. Organisme luxembourgeois de la confiance numérique (OLCN)	p. 9
3.1. Contrôle des prestataires de services de confiance qualifiés (PSCQ)	p. 9
3.2. Contrôle des prestataires de services de dématérialisation ou de conservation (PSDC)	p. 11
3.3. Missions en relation avec la cybersécurité	p. 12
3.4. Economie de la connaissance normative des TIC	p. 14
4. Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN)	p. 15
4.1. OLN	p. 15
4.2. La stratégie normative luxembourgeoise et politiques ad-hoc	p. 15
4.3. La communauté nationale de délégués en normalisation	p. 16
4.4. Mise à disposition de documents normatifs	p. 16
4.4.1. ILNAS e-shop	p. 16
4.4.2. Stations de lecture	p. 17
4.4.3. Jugement de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) sur le libre accès aux normes harmonisées	p. 17
4.4.4. Mise en application de nouvelles normes européennes sur le plan national	p. 18
4.5. Travaux de normalisation sur le plan national	p. 18
4.6. Représentation du Luxembourg sur scène internationale	p. 18
4.6.1. Représentation au sein des organismes de normalisation européens et internationaux	p. 18
4.6.2. Représentation du Luxembourg au sein du High Level Forum (HLF) on European Standardisation	p. 19
4.6.3. Représentation du Luxembourg au sein de la plateforme européenne multipartite sur la normalisation des Technologies de l'Information et de la Communication	p. 20
4.6.4. Représentation du Luxembourg au sein du "Committee on Standards"	p. 20
4.6.5. Activités dans le cadre de la directive 2015/1535/UE prévoyant une procédure d'information dans le domaine des règles techniques	p. 20
4.6.6. Collaboration ILNAS-ASI (Austrian Standards International)	p. 20
4.6.7. Participation au comité technique de normalisation ISO/IEC JTC 1	p. 20
4.7. Normalisation, Innovation & Recherche	p. 21
4.7.1. Programmes de recherche (ILNAS – Université du Luxembourg)	p. 21
4.8. Education à la normalisation	p. 22
4.8.1. Master in Technopreneurship (MTECH)	p. 22
4.8.2. Committee on Education (COE)	p. 23
4.8.3. Catalogue de formation	p. 23
4.9. Sensibilisation et accès à la normalisation	p. 23
5. Département de la surveillance du marché (DSM)	p. 25
5.1. Activités sur le plan international	p. 25
5.1.1. Relations avec le Conseil de l'Union européenne et les Directions générales de la Commission européenne	p. 25
5.1.2. Campagnes européennes	p. 26
5.1.3. Safety Gate	p. 27
5.1.4. Clauses de sauvegarde	p. 28



5.2.	Activités au niveau national	p. 29
5.2.1.	Collaboration avec l'Administration des douanes et accises	p. 29
5.2.2.	Contrôles réalisés dans le cadre de la surveillance du marché	p. 29
5.2.2.1	Contrôle sur le terrain auprès des opérateurs économiques	p. 29
5.2.2.2	Contrôles de produits vendus en ligne	p. 32
5.2.2.3	Mesures administratives dans le cas de non-conformités persistantes	p. 33
5.2.3.	Secteur automobile	p. 33
5.2.4.	Point de Contact Produit (PCP)	p. 35
5.2.5.	Autres activités effectuées par le DSM	p. 35
6.	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance (OLAS)	p. 36
6.1.	Le département de l'OLAS en quelques chiffres	p. 36
6.2.	Formation	p. 39
6.3.	Les activités européennes et internationales de l'OLAS	p. 40
6.4.	La désignation des organismes notifiés	p. 41
7.	Bureau luxembourgeois de métrologie (BLM)	p. 42
7.1.	Bureau luxembourgeois de métrologie	p. 42
7.1.1.	Représentation du BLM dans les assemblées et comités techniques internationaux	p. 42
7.1.2.	Organisation des formations en métrologie	p. 43
7.1.3.	Sensibilisation et communication sur la métrologie	p. 44
7.2.	Service de de métrologie légale	p. 44
7.2.1.	Compteurs d'eau	p. 44
7.2.2.	Vérification de la conformité des instruments de pesage à fonctionnement non automatique suivant la directive 2014/31/UE	p. 44
7.2.3.	La surveillance métrologique du parc d'instruments de mesure en usage	p. 45
7.3.	Les laboratoires d'étalonnage et d'essais de l'ILNAS	p. 45
7.3.1.	Métrologie industrielle et scientifique	p. 45
7.3.1.1.	Domaine temps & fréquences	p. 45
7.3.1.2.	Domaine des masses et balances	p. 46
7.3.1.3.	Domaine des températures et hygrométrie	p. 46
7.3.1.4.	Domaine des grandeurs électriques	p. 47
7.3.2.	Essais techniques	p. 47
7.4.	Bilan général et mise en perspectives	p. 47



Organigramme





1. Direction

La direction de l'ILNAS a veillé à la bonne mise en œuvre des missions légales et politiques et des stratégies au sein de l'ensemble de ses départements, notamment:

- le Département budget et administration ;
- l'Organisme luxembourgeois de la confiance numérique (OLCN) ;
- l'Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN) ;
- le Département de la surveillance du marché (DSM) ;
- l'Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance (OLAS) ;
- le Bureau luxembourgeois de métrologie (BLM).

Afin de garantir la bonne exécution de ses activités, l'ILNAS dispose de plusieurs cellules qualité qui assurent la conformité de son système de management aux quatre normes applicables :

- EN ISO/IEC 17011 pour l'Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance ;
- EN ISO/IEC 17020 pour le Service de la métrologie légale du Bureau Luxembourgeois de Métrologie ;
- EN ISO/IEC 17025 pour les laboratoires ILNAS du Bureau Luxembourgeois de Métrologie ;
- EN ISO 9001 pour l'Organisme luxembourgeois de normalisation, l'Organisme luxembourgeois de la confiance numérique, le Département du budget et de l'administration, le Département de la surveillance du marché, Le Bureau luxembourgeois de métrologie et la Cellule informatique ainsi que la Cellule des organismes d'évaluation technique.

Il convient de noter que les systèmes de management de la qualité basés sur les normes EN ISO/IEC 17020 et EN ISO/IEC 17025 s'appuient sur les documents du système de management de la qualité conforme à la norme EN ISO 9001.

En 2025, la direction de l'ILNAS, via la Cellule "Etudes, Recherche et Développement" qui gère les projets stratégiques de direction, a veillé à superviser l'ensemble des différents développements ad hoc au sein de l'administration ILNAS. Ces derniers furent notamment liés au suivi de l'analyse d'implication dans le domaine de la durabilité en termes de normalisation technique, ainsi que la poursuite du plan d'implication nationale quant au domaine normatif de l'évaluation de la conformité, du traitement du champ de la confiance numérique, tout en couvrant également les secteurs des TIC, de l'aérospatial et de la construction, sur le plan normatif.

Les activités réalisées par département sont présentées dans les sections suivantes.



2. Département budget et administration (DBA)

2.1. Ressources humaines

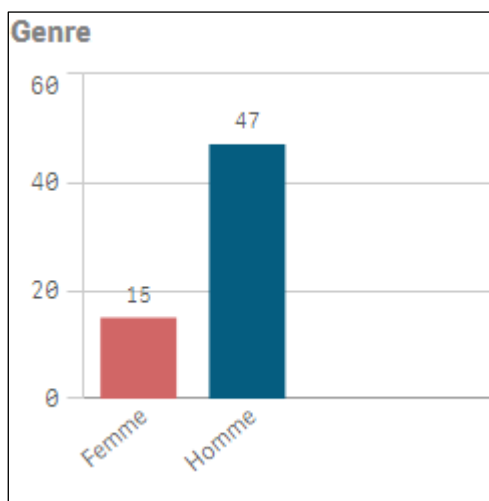
Le tableau ci-dessous montre la composition du personnel de l'ILNAS au 31 décembre 2025.

Groupe de traitement	Fonctionnaires	Employés	Total
A1	29	11	39
A2	6	0	6
B1	6	1	5
C1	4	3	4
D1	0	2	5
Total	45	17	62

Situation au 31 décembre 2025 / Source: ILNAS

Par ailleurs, neuf employés du groupement d'intérêt économique "Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance (GIE-ANEC)" ont assisté l'institut dans la réalisation de missions relevant de la normalisation et de la métrologie industrielle et scientifique telles qu'elles sont définies dans la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS. Ces employés ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus.

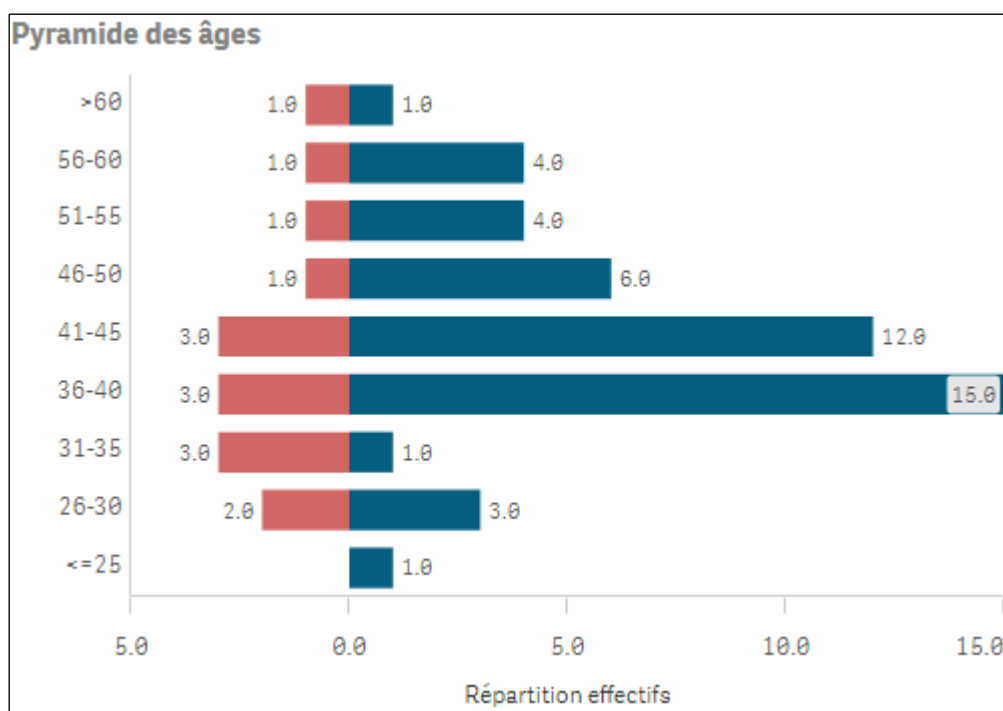
Le graphique ci-après montre la répartition hommes-femmes de l'ensemble du personnel de l'ILNAS.



Source: ILNAS



Un deuxième graphique montre la pyramide d'âge de l'ILNAS répartie entre femmes (rouge) et hommes (bleu).



Source: ILNAS

Cette répartition par tranches d'âge révèle une certaine jeunesse du personnel de l'ILNAS, ce qui peut être à l'avantage d'une administration créée en 2008 et qui fait face à de multiples défis engendrés par un assez large éventail de missions inscrites dans la loi modifiée précitée du 4 juillet 2014.

En matière de ressources humaines, le DBA a également la charge d'organiser, s'il y a lieu, les examens de fin de stage, de fin de formation spéciale et de promotion de son personnel fonctionnaire. Signalons dans ce contexte que deux fonctionnaires stagiaires ont réussi à l'examen de fin de formation spéciale au cours de l'année.

En matière de recrutement, cinq postes vacants ont pu être occupés en 2025. Au 31 décembre 2025, cinq postes restaient vacants mais pour lesquels des recrutements sont en cours.

La formation continue

Les entretiens de développement professionnel annuels permettent de dégager les besoins réels en formation de chaque membre du personnel. Le plan de formation qui en résulte montre clairement que pour répondre valablement à cette demande en compétences nouvelles, il y a lieu de recourir, outre aux séminaires offerts par l'Institut national d'administration publique (INAP), à des cours de formation auprès d'organismes spécialisés, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.



2.2. Budget et comptabilité

En matière de budget et de comptabilité, le département Budget et administration est chargé tant de l'élaboration des propositions budgétaires de l'ILNAS pour l'exercice à venir que de l'exécution journalière du budget accordé pour l'année en cours.

Le budget de l'exercice 2025 de l'ILNAS est ventilé comme suit:

- 7 articles du budget des recettes (recettes prévues: 1.525.200 EUR);
- 25 articles du budget des dépenses (crédits ordinaires votés: 12.629.948 EUR et 1.591.660 EUR pour des dépenses en capital);
- 1 article du budget des recettes et 1 article du budget des dépenses pour ordre au montant de 140.000 EUR chacun.



3. Organisme luxembourgeois de la confiance numérique (OLCN)

3.1. Contrôle des prestataires de services de confiance qualifiés (PSCQ)

L'OLCN assure le suivi et la promotion des instruments de contrôle dans le domaine de la confiance numérique. Dans ce cadre, il effectue la mise à jour constante du système qualité de la surveillance des prestataires de services de confiance (PSC).

L'OLCN a procédé, en 2025, au contrôle de quatre PSCQ établis au Grand-Duché de Luxembourg.

Un des PSCQ délivre des certificats qualifiés de signature électronique et de cachet électronique et il fournit un service d'horodatage électronique qualifié. De plus, ce prestataire offre un service de validation qualifié de signatures électroniques qualifiées, un service de validation qualifié de cachets électroniques qualifiés, ainsi qu'un service d'envoi recommandé électronique.

Le deuxième PSCQ délivre des certificats qualifiés de signature électronique et de cachet électronique et il fournit un service d'horodatage électronique qualifié.

Le statut qualifié du troisième PSC a été retiré par l'ILNAS à cause d'un arrêt volontaire de ses activités en tant que PSCQ.

Le dernier PSC, ayant obtenu le statut qualifié, fournit un service d'horodatage électronique qualifié.

L'OLCN a participé comme observateur aux audits des PSCQ, dont l'objectif était d'évaluer si les services fournis par ces prestataires satisfont aux exigences du règlement eIDAS.

Des réunions de surveillance se sont tenues avec le premier PSCQ et avec le deuxième PSCQ.

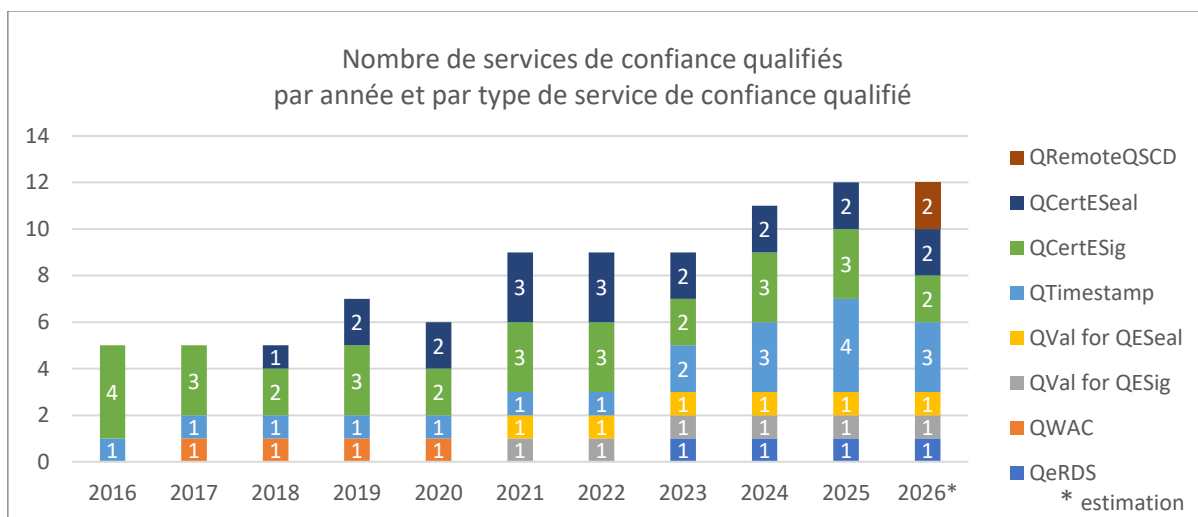
La Commission européenne (CE) impose à chaque État membre l'établissement, la mise à jour et la publication d'une « liste de confiance » (« trusted list ») contenant des informations sur les PSCQ surveillés par l'État membre, ainsi que des informations relatives aux services de confiance qualifiés qu'ils fournissent.

Au Grand-Duché de Luxembourg, l'ILNAS est en charge de la gestion de cette liste de confiance : <https://gd.lu/TrustedList>

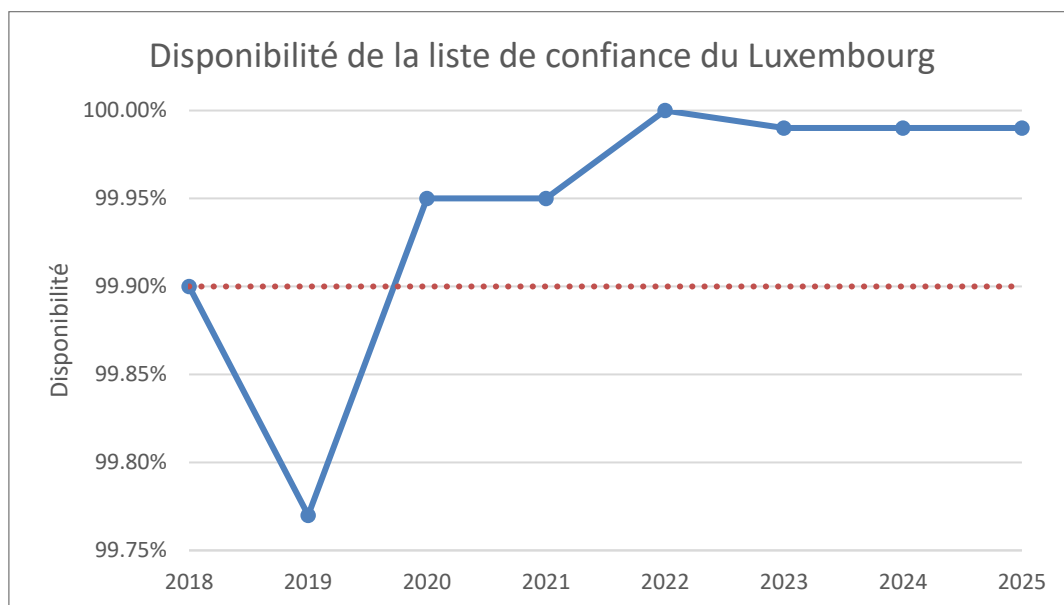


Le diagramme ci-dessous montre l'évolution des services de confiance qualifiés sur la liste de confiance du Luxembourg par année et par type de service de confiance qualifié. Comme le diagramme l'indique, l'OLCN a surveillé les services de confiance qualifiés suivants en 2025 :

- Dispositif de création de signatures à distance (QRemoteQSCD)
- Service d'envoi recommandé électronique qualifié (QeRDS) ;
- Service de validation qualifié de cachets électroniques qualifiés (QVal for QESeal) ;
- Service de validation qualifié de signatures électroniques qualifiées (QVal for QESig) ;
- Services d'horodatage électronique qualifié (QTimestamp) ;
- Services de délivrance de certificats qualifiés de cachet électronique (QCertESeal) ;
- Services de délivrance de certificats qualifiés de signature électronique (QCertESig).
- Certificats qualifiés d'authentification web (QWAC)



La clause 6.4 du standard ETSI TS 119 612 requiert que la liste de confiance nationale doit être disponible 24 heures par jour et 7 jours par semaine avec une disponibilité d'au moins 99.90% sur une année. Nous illustrons dans le graphique ci-dessous la disponibilité de la liste de confiance nationale de 2018 à 2025.



Afin de pouvoir exécuter ses missions de surveillance selon le règlement eIDAS de façon optimale, l'OLCN a participé à plusieurs réunions internationales :

- Deux réunions de l'ENISA ECATS (« European Competent Authorities for Trust Services ») Expert Group;
- Deux réunions du FESA (« Forum of European Supervisory Authorities for Electronic Signatures »).

3.2. Contrôle des prestataires de services de dématérialisation ou de conservation (PSDC)

L'OLCN effectue la mise à jour constante du système qualité de la surveillance des prestataires de services de dématérialisation ou de conservation (PSDC).

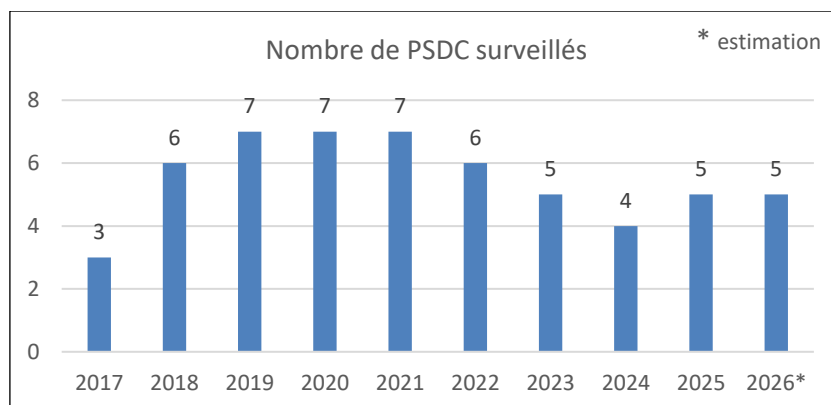
Le statut de PSDC est attribué par l'ILNAS à une personne morale exerçant des processus de dématérialisation ou de conservation formellement reconnus par l'ILNAS comme conformes à la loi modifiée du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique et les règlements d'exécution applicables. Plus de détails concernant la supervision des PSDC sont disponibles sous le lien suivant :

<https://portail-qualite.public.lu/fr/confiance-numerique/archivage-electronique.html>

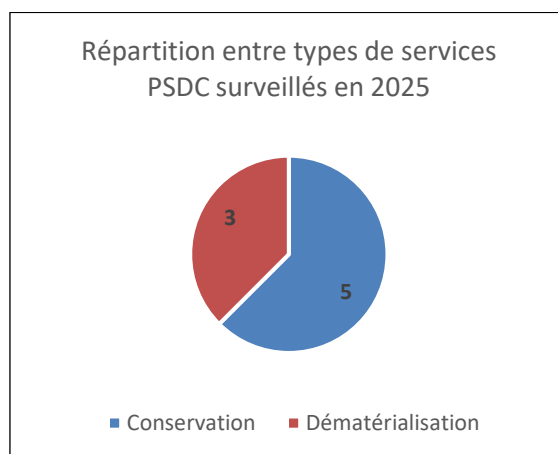
À la fin de l'année 2025, l'OLCN a assuré la surveillance de cinq PSDC. Une société a obtenu le statut de PSDC, fournissant des services de conservation de documents électroniques (archivage électronique).



L'évolution du nombre de PSDC sous surveillance au fil des années est illustrée dans le diagramme ci-dessous.



Le diagramme suivant montre la répartition entre les types de service PSDC, c.-à-d. dématérialisation et conservation, surveillés par l'OLCN à la fin de l'année 2025 :



L'OLCN a participé comme observateur aux audits de re-certification et aux audits de surveillance des PSDC surveillés. Ces audits ont été effectués par un organisme d'évaluation de la conformité par rapport aux exigences applicables de la loi modifiée du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique et ses règlements d'exécution.

Dans le contexte de la surveillance des PSDC, l'OLCN a organisé des réunions avec les sociétés disposant du statut de PSDC, ou qui étaient en voie d'obtention du statut de PSDC durant l'année 2025.

3.3. Missions en relation avec la cybersécurité

Suivi de l'implémentation du règlement (UE) 2019/881 sur la cybersécurité (Cybersecurity Act)

L'OLCN suit de près l'implémentation du règlement sur la cybersécurité, notamment en participant aux réunions du groupe européen de certification de cybersécurité (GECC) aux dates suivantes.



L'OLCN a participé également aux réunions adjacentes aux réunions du GECC portant sur l'évaluation par les pairs (« Peer-review ») des ANCC et la maintenance (« ECCG subgroup on EUCC maintenance ») du schéma de certification EUCC.

L'OLCN poursuit ces travaux en élaborant et en mettant en place de nouvelles procédures et pratiques pour garantir une qualité de service élevée liée à la supervision et la certification future des organismes TIC dans ce domaine.

Suivi du groupe de travail NIS Cooperation Group Workstream Post-Quantum Cryptography

Un membre de l'OLCN représente le Luxembourg dans le groupe de travail NIS Cooperation Group Workstream Post-Quantum Cryptography et participe aux réunions de ce groupe de travail. Un membre de l'OLCN a donné les présentations suivantes en relation avec la cryptographie post-quantique en 2025 :

- « *The Quantum Threat to Cryptography* » lors de la 4^{ème} conférence NISDUC à Luxembourg, <https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/confiance-numerique/2025/ilnas-conference-nisduc.html>
- « *On the Transition to Post-Quantum Cryptography* » lors de la 25^{ème} réunion du ENISA ECATS Expert Group à Berne (Suisse), <https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/confiance-numerique/2025/ilnas-enisa-icats-25-56-fesa.html>
- « *Update on the concept paper by the NIS CG workstream Post-Quantum Cryptography (PQC) for an EU PQC roadmap* » du Comité interministériel de coordination en matière de cyberprévention et de cybersécurité (CIC)
- « *Roadmap for the transition to PQC – the trust services perspective* » lors de la 26^{ème} réunion du ENISA ECATS Expert Group.

Un membre de l'OLCN a participé à une table ronde sur le sujet « *Post-Quantum Security and Governance – Preparing for the Next Cryptographic Frontier* » lors du Luxembourg GRC Summit à la Chambre de Commerce (Luxembourg) (<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/confiance-numerique/2025/ilnas-grc-summit.html>).

Suivis d'autres sujets en lien avec la cybersécurité

L'OLCN soutient l'OLAS dans sa mise en place d'un programme d'accréditation dans le cadre du Cybersecurity Act, en particulier pour accueillir des demandes d'accréditation 1) pour des laboratoires d'évaluation de la sécurité informatique et 2) pour des émetteurs de certificats, tous deux dans le référentiel de l'EUCC.

Concernant la cybersécurité de manière plus générale, le département suit la mise en place du Cyber Resilience Act, en collaboration avec le DSM. A ce titre, un membre de l'OLCN suit les réunions européennes du « CRA Expert group » et « CRA group on notifying authorities ». Le membre a également représenté le Luxembourg au cours des réunions du « Product security committee ».

L'OLCN suit les travaux de mise en place du AI Act. En soutien au DSM et à l'OLAS, les activités de surveillance du marché qui incomberaient à l'ILNAS sont en cours de développement. Un membre de l'OLCN suit les réunions européennes du « AI Board subgroup on notifying authorities ».



3.4. Economie de la connaissance normative des TIC

Suivi et participation dans des activités de normalisation

Dans le cadre de l'exécution de ces missions, l'OLCN suit le développement de normes nationales, européennes et internationales, en particulier les normes élaborées par :

- Le comité technique TC 106 de l'ILNAS, qui a créé et continue à développer la norme nationale ILNAS 106 sur les exigences techniques à respecter pour la certification des PSDC ;
- European Telecommunications Standards Institute (ETSI) Technical Committee for Electronic Signatures and Infrastructures (TC ESI), dans le contexte des services de confiance et des prestataires de services de confiance ;
- Le sous-comité 27 (SC 27) du comité JTC 1 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (IEC), portant sur la sécurité de l'information, la cybersécurité, et la protection de la vie privée ;
- Le comité 13 (JTC 13) commun aux organismes européens CEN et CENELEC, portant sur la sécurité de l'information, la cybersécurité, et la protection de la vie privée ;
- Le comité CEN/TC 468, qui a été fondé dans le but d'élaborer des normes sur la préservation d'informations digitales, tout en prenant en compte la législation européenne et le cadre réglementaire européen (par exemple, les règlements eIDAS et GDPR) ;
- Le comité CEN/CENELEC JTC 19 sur la technologie « blockchain » et les registres distribués.

Promotion des activités de normalisation

L'ILNAS a publié, le jeudi 27 novembre 2025, une ANS "Cybersécurité" conçue dans un format innovant, prenant la forme du témoignage d'une entreprise fictive mettant en lumière son implication dans les activités de normalisation technique liées à la cybersécurité. Cette publication a été présentée lors d'un petit-déjeuner, au cours duquel les évolutions des activités menées en 2025 par l'Organisme luxembourgeois de la confiance numérique (ILNAS-OLCN) ont également été mises en perspective:

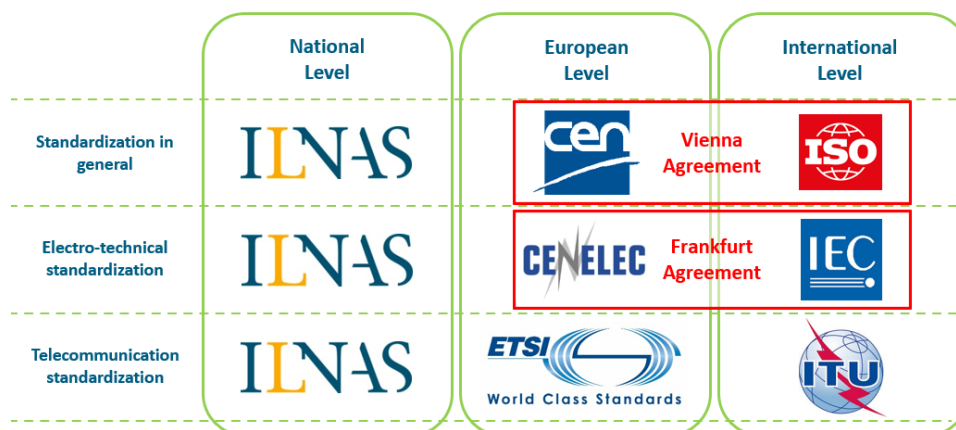
<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2025/publication-ilnas-nouveau-rapport-innovant-activites-normalisation-technique-domaine-cybersecurite.html>



4. Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN)

4.1. OLN

Le département OLN représente le Luxembourg dans l'ensemble des organismes de normalisation reconnus par le Luxembourg, à savoir le CEN, CENELEC, l'ETSI, l'ISO, l'IEC, et l'ITU-T.



4.2. La stratégie normative luxembourgeoise et politiques ad-hoc

La stratégie normative luxembourgeoise 2024-2030, validée par M. le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, définit quatre piliers directeurs pour les activités de l'OLN appliqués aux secteurs porteurs des Technologies de l'Information et de la Communication, de la construction, ainsi que de l'aérospatial, et désormais à deux domaines: l'évaluation de la conformité et le développement durable.

<https://portail-qualite.public.lu/fr/publications/normes-normalisation/avis-officiels/strategie-normative-luxembourgeoise-2024-2030.html>

L'exécution de cette stratégie 2024-2030, complétée par des politiques associées à chaque secteur/domaine, permettra à l'ILNAS de supporter efficacement les objectifs ambitieux du Grand-Duché de Luxembourg en termes de développement global du champ de la normalisation technique. Dans ce contexte, les politiques luxembourgeoises pour la normalisation technique des domaines des « TIC », « Construction » et « Aérospatial » viennent d'être mises à jour pour la période 2026-2030.

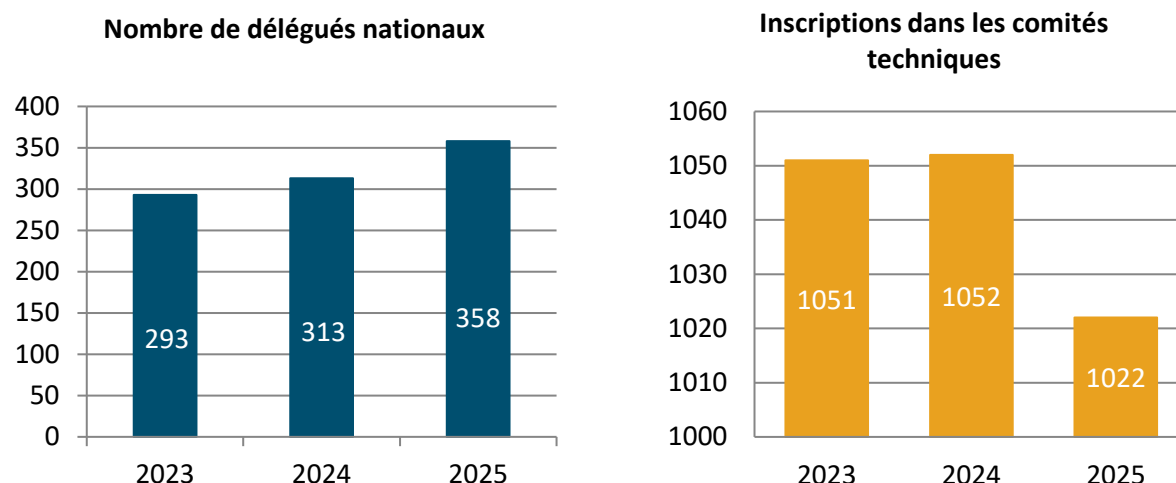
En 2025, l'ILNAS a également poursuivi la mise en exécution de la "Politique normative nationale "ISO CASCO" 2022-2030" qui vise à garantir une implication nationale dans les activités de normalisation relatives à l'évaluation de la conformité en adéquation avec les besoins du marché, en poursuivant notamment la phase de valorisation des domaines normatifs de l'évaluation de la conformité les plus pertinents pour l'économie nationale:

<https://portail-qualite.public.lu/fr/publications/normes-normalisation/avis-officiels/politique-normative-nationale-iso-casco-2022-2030.html>



4.3. La communauté nationale des délégués en normalisation

En 2025, le *Comité de direction normalisation* s'est réuni à 8 reprises, validant 114 demandes d'inscription dans des comités techniques de normalisation nationaux (ILNAS), européens (CEN, CENELEC) et internationaux (ISO et IEC). La communauté nationale des délégués en normalisation a été renforcée de 45 experts, pour arriver à un total de 358 personnes qui assurent un suivi continu des domaines techniques identifiés



4.4. Mise à disposition de documents normatifs

4.4.1. ILNAS e-shop

La recherche d'informations et la mise à disposition de documents normatifs se font à l'aide de l'outil informatique *e-Shop* de l'ILNAS. Le catalogue de normes de l'ILNAS est composé de plus de 200 000 documents normatifs, parmi lesquels figurent des normes nationales (ILNAS et DIN), européennes (CEN, CENELEC, ETSI) et internationales (ISO et IEC).

En 2025, 677 nouveaux comptes utilisateur ont été créés par l'intermédiaire de l'e-Shop. L'OLN a délivré 15 486 documents normatifs, tel qu'illustré dans la figure suivante.

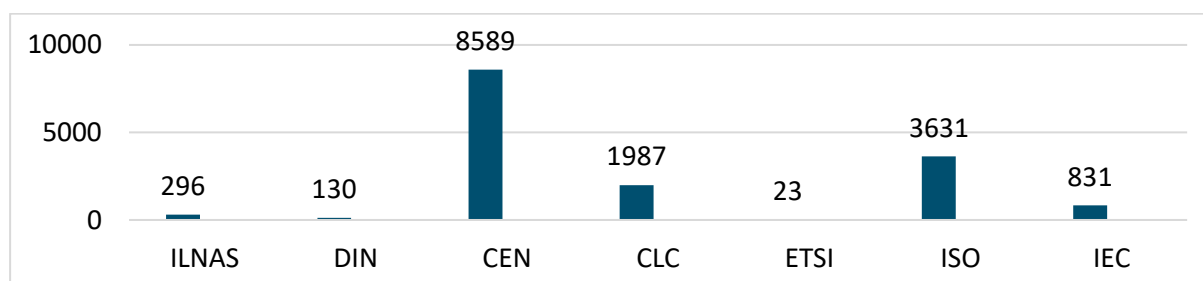


Figure 2: Nombre de documents normatifs délivrés par l'ILNAS e-Shop par organisme de normalisation

Depuis la mise en ligne de l'ILNAS e-shop en septembre 2012, l'ILNAS a délivré un total de 117 461 documents normatifs à ses clients.



4.4.2. Stations de lecture

En outre, l'OLN offre aux acteurs socio-économiques luxembourgeois la possibilité de consulter gratuitement toutes les normes disponibles dans l'ILNAS e-Shop au moyen de neuf stations de lecture qui se situent:

- à l'ILNAS à Esch-Belval;
- au Luxembourg Learning Centre à Esch-Belval;
- au Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) à Belvaux;
- à l'Université du Luxembourg (campus de Kirchberg);
- à la Luxembourg House of Cybersecurity (LHC);
- à la Chambre des Métiers au Kirchberg;
- au Lycée des Arts et Métiers au Limpertsberg;
- au Atert Lycée Redange;
- à l'Administration Communale de la Ville d'Echternach.

En 2025, 253 normes ont été consultées sur l'ensemble des stations de lecture.

L'OLN a été confronté à beaucoup de problèmes techniques avec ses stations de lecture au cours des dernières années. A ceci s'ajoute l'obsolescence du matériel informatique qui ne permet pas un upgrade vers Windows 11 permettant de garantir la sécurité de notre application. Dans ce contexte particulier, l'ILNAS est actuellement en train de vérifier avec le CTIE la faisabilité d'une refonte intégrale de notre ILNAS e-shop, qui devrait nous permettre de proposer de nouveaux services, tel que la consultation temporaire en ligne de normes à coût réduit. Ce service, qui semble être plus adapté aux besoins du marché, pourrait partiellement remplacer les stations de lecture.

Par conséquent, le réseau des stations de lectures sera donc fortement réduit en 2026, afin de pouvoir garantir un suivi continue, ainsi que le bon fonctionnement des stations restants.

4.4.3. Jugement de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) sur le libre accès aux normes harmonisées

Le 5 mars 2024, la CJUE a rendu son arrêt dans l'affaire dite *Malamud* (affaire C-588/21 P), qui portait sur le libre accès aux normes techniques harmonisées. Cette affaire fait suite à une plainte déposée par deux organisations à but non lucratif qui ont pour mission de rendre le droit librement accessible à tous les citoyens.

S'appuyant notamment sur le principe de l'État de droit et celui du libre accès à la loi, la Cour constate l'existence d'un intérêt public supérieur justifiant la divulgation des normes harmonisées en question. Pour cette raison, et comme les normes harmonisées font partie du droit de l'Union, elle considère comme justifiée que ces documents soient accessibles à toute personne physique ou morale résidant dans un État membre.

Depuis 2024, les normes harmonisées concernées sont consultables gratuitement par toute partie intéressée. La consultation gratuite se fait par le biais d'un site spécifique qui permettra la lecture seule, c'est-à-dire que le document ne pourra pas être copié, imprimé ou téléchargé comme les droits d'auteurs demeurent auprès du CEN-CENELEC.



4.4.4. Mise en application de nouvelles normes européennes sur le plan national

En tant qu'OLN, l'ILNAS a notamment pour mission de publier les références des nouvelles normes européennes applicables à l'échelle nationale.

Dans le cadre de cette obligation, l'ILNAS a publié en 2025 au Journal Officiel - Mémorial A, 1507 nouvelles références européennes applicables au Grand-Duché de Luxembourg. Ces nouvelles normes européennes complètent ainsi le catalogue des normes mises en application au Luxembourg. Parmi ces normes, 998 sont issues du CEN, 462 du CENELEC et 47 de l'ETSI.

4.5. Travaux de normalisation sur le plan national

L'ILNAS est sollicité de manière régulière par différents acteurs socio-économiques qui lui font part des besoins d'élaboration de documents normatifs nationaux existants. Dans ce cadre, un comité technique a procédé à la finalisation, deux comités technique national ont poursuivi leurs activités, sachant que quatre nouveaux projets de normalisation ont été lancés au cours de l'année 2025:

- ILNAS/TC 108 – Techniques de câblage de télécommunications dans les résidences d'habitation (document publié)
- ILNAS/TC 109 – Annexe nationale luxembourgeoise à la norme EN 16907-2 : Définition des pratiques nationales applicables au Luxembourg dans la classification des sols et des roches pour les travaux d'excavation (en cours)
- ILNAS/TC 110 – Complément national à la norme EN 1916 : Tuyaux et pièces complémentaires en béton non armé, béton fibré acier et béton armé (en cours)
- ILNAS/TC 101/WG 2 – Définition, mesurage et calcul des surfaces commerciales au Luxembourg (lancé en 2025)
- ILNAS/TC 103/WG 2 – Critères de performance acoustique pour les bâtiments de formation, d'enseignement et d'accueil (lancé en 2025)
- ILNAS/TC 103/WG 3 – Critères de performance acoustiques pour les espaces de bureaux (lancé en 2025)
- ILNAS/TC 112 – Maintenance des extincteurs portatifs et mobiles (lancé en 2025)

4.6. Représentation du Luxembourg sur la scène internationale

4.6.1. Représentation au sein des organismes de normalisation européens et internationaux

Dans le cadre de son activité d'organisme de normalisation national, l'ILNAS participe à différents types de réunions au sein des organismes de normalisation européens (CEN, CENELEC, ETSI) et internationaux (ISO, IEC et ITU-T).

- Assemblées générales ordinaires et extraordinaires

En 2025, l'ILNAS a participé à sept Assemblées Générales (AG) du CEN, du CENELEC, de l'ETSI, de l'ISO et de l'IEC, qui représentent l'organe suprême et l'autorité ultime et définissent les orientations stratégiques et assurer la gouvernance de l'organisation.



– Bureaux techniques

En 2025, l'ILNAS était représenté à trois réunions du Bureau Technique (BT) du CEN et du CENELEC. Il s'agit de l'organe central responsable de la gestion, de la coordination et du pilotage des activités de normalisation européenne. Il agit sous la supervision du Conseil d'administration et veille à la réalisation du programme de travail des comités techniques (TC)

Par ailleurs, l'ILNAS a participé à des réunions NSBG et NSOG de l'ETSI, qui représentent des organes décisionnels cruciaux.

Il est à noter que les réunions annuelles du CEN et du CENELEC, deux des organisations européennes de normalisation, se sont déroulées du 25 au 27 juin 2025 au Luxembourg, confirmant une implication renforcée du Luxembourg dans l'écosystème normatif européen.

Cet événement, qui s'est déroulé à Luxexpo – The Box, a rassemblé les membres du CEN et du CENELEC, soit près de 200 personnes. Les réunions annuelles du CEN et du CENELEC permettent notamment d'organiser les assemblées générales des deux organisations, chacune composée de 34 pays membres, dont le Luxembourg fait partie via l'ILNAS. Dans le contexte économique et géopolitique actuel, ces réunions revêtent une importance particulière. En effet, la normalisation étant vecteur de compétitivité et d'innovation, la définition de ses orientations stratégiques demeure primordiale pour l'économie européenne et nationale. Ainsi, durant trois jours intenses, plusieurs sessions de travail ont eu lieu, permettant aux différentes délégations présentes de prendre connaissance du bilan de l'année passée, de discuter de leur vision stratégique pour les organisations européennes de normalisation, et ainsi de pouvoir définir en conséquence leurs priorités futures, à court, moyen et long terme.

4.6.2. Représentation du Luxembourg au sein du High Level Forum (HLF) on European Standardisation

En 2025, la direction de l'ILNAS a représenté le Luxembourg au sein du High Level Forum on European Standardisation (HLF), via sa nomination par le ministère de l'Économie, en participant à ses différentes réunions. La direction de l'ILNAS est spécifiquement impliquée au sein de l'axe de travail "Education about Technical Standardization" (Workstream 1 du HLF – "Education & Skills"), démontrant notamment son engagement à poursuivre le développement de l'éducation et des compétences en matière de normalisation.

En date du 29 janvier 2025, le HLF organisait sa troisième réunion, présidée par M. Stéphane Séjourné, Vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle au sein de la Commission européenne (CE). Dans ce cadre, des représentants des États membres de l'Union européenne (UE), des organismes de normalisation, de l'industrie, de la société civile, du monde universitaire et des Petites et Moyennes Entreprises (PME) étaient réunis afin d'examiner et de discuter les résultats de deux années d'efforts coordonnés pour développer la normalisation européenne dans divers domaines prioritaires :

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2025/l-ilnas-represente-le-luxembourg-lors-de-la-3-eme-reunion-du-high-level-forum-on-european-standardisation.html>



4.6.3. Représentation du Luxembourg au sein de la plateforme européenne multipartite sur la normalisation des Technologies de l'Information et de la Communication

L'ILNAS est le représentant national au sein de la plateforme européenne multipartite sur la normalisation des Technologies de l'Information et de la Communication (MSP). Il constitue le point de contact national officiel pour l'échange d'informations entre le marché luxembourgeois et cette plateforme. L'OLN a participé à deux réunions plénières de la MSP au cours de l'année 2024 (22 mai et 22 octobre).

4.6.4. Représentation du Luxembourg au sein du *Committee on Standards (COS)*

L'ILNAS représente le Luxembourg au niveau du *Committee on Standards* de la Commission européenne, au sein duquel les mandats de normalisation sont présentés et validés. Le comité s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2024 (13 mai et 18 novembre).

4.6.5. Activités dans le cadre de la directive 2015/1535/UE prévoyant une procédure d'information dans le domaine des règles techniques

En 2025, 13 notifications de règles techniques ont été réalisées auprès de la Commission européenne, dont une a été retirée sur demande du ministère concerné. Afin d'identifier un maximum de règles techniques, depuis 2020 une veille est réalisée en collaboration avec le Ministère de l'Économie sur base des ordres du jour des séances du Conseil de Gouvernement. Le but de cette veille est d'identifier les projets de textes légaux qui comprennent potentiellement des règles techniques et de ce fait doivent être notifiés à la Commission européenne dans le cadre de la directive (UE) 2015/1535.

En 2025, l'ILNAS a participé à deux réunions de la Commission européenne en lien avec la directive (UE) 2015/1535 sur la notification de règles techniques (14 mars et 14 octobre).

4.6.6. Collaboration ILNAS-ASI (Austrian Standards International)

En novembre 2024, une délégation de l'OLN s'est déplacée en Autriche pour échanger de vive voix avec Austrian Standards International (ASI) sur leurs activités respectives et sur le thème de la normalisation technique dans le domaine de la construction.

Avec pour objectif d'optimiser les produits et services pour le marché national, cette rencontre a permis de tirer des conclusions intéressantes et d'initier des réflexions sur divers projets de collaboration potentiels entre les deux organismes nationaux de normalisation.

Des projets communs entre l'ILNAS et ASI sont actuellement en cours de planification et seront mis en musique à partir de 2026, comme un budget spécifique à cette collaboration a dû être prévu dans la plan pluriannuel en 2025. Parmi les actions envisagées figurent l'organisation d'un évènement commun au Luxembourg sur le sujet de la construction, l'organisation des travaux d'élaboration de la deuxième génération des Eurocodes et le développement de nouveaux services pour notre *ILNAS e-shop*.

4.6.7. Participation au comité technique de normalisation ISO/IEC JTC 1

Le Luxembourg, via la direction de l'ILNAS, est membre participant (P-Member), depuis avril 2018, du comité technique de normalisation ISO/IEC JTC 1, dédié à la normalisation technique des TIC. La direction de l'ILNAS en assure la présidence au niveau national. En 2025, les réunions plénières du



comité technique de normalisation ISO/IEC JTC 1 se sont tenues du 05 au 09 mai à Singapour, et du 10 au 14 novembre à Chengdu (Chine), auxquelles la direction de l'ILNAS a participé:

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2025/une-reunion-pleniere-du-comite-iso-iec-jtc1-riche-en-discussion-a-singapour-protection-des-consommateurs-fiabilite-durabilite-et-technologies-quantiques-figuraient-a-l-ordre-du-jour.html>

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2025/le-comite-technique-iso-iec-jtc1-se-tourne-vers-l-avenir-lors-de-sa-derniere-reunion-pleniere.html>

Dans ce cadre, en 2025, la direction de l'ILNAS a également présidé 7 National Mirror Committees (NMC) ISO/IEC JTC1, réunissant les délégués nationaux de ce comité technique, aux fins de commentaires, votes et prises de position sur les documents produits.

4.7. Normalisation, Innovation & Recherche

De nombreux organismes de normalisation nationaux, européens et internationaux encouragent les synergies entre normalisation et innovation, notamment via l'organisation de concours récompensant les organisations ou personnes ayant intégré avec succès les normes dans leurs projets de recherche ou d'innovation.

C'est pour cette raison que l'ILNAS a continué à développer davantage le volet "Normalisation & Innovation". L'accent a été mis sur l'exploration de nouvelles opportunités de collaboration et de sensibilisation auprès des acteurs nationaux du domaine de l'innovation et de la recherche. Dans ce contexte, différentes actions concrètes ont été menées au cours de l'année 2025:

- Publication de la *Politique pour l'éducation et la recherche dans le cadre de la normalisation technique (2025-2030)*, permettant de cadrer les activités qui seront réalisées par l'ILNAS auprès de la communauté de la recherche et de l'innovation
- Participation aux initiatives des organismes de normalisation européens en matière de recherche et innovation (notamment CEN/CENELEC Advisory Board Research & Innovation)
- Action de promotion conjointe avec Luxinnovation afin de mettre en avant la normalisation dans le contexte des financements européens Horizon Europe
- Deuxième édition du *ILNAS Standardization & Innovation Award* (remis le 15 octobre 2025 à la société *+Impakt*, dans le cadre de la journée mondiale de la normalisation)

La direction de l'ILNAS mène également des travaux de recherche exécutés en corrélation avec le programme gouvernemental visant notamment à favoriser le développement et la promotion du secteur des TIC.

4.7.1. Programmes de recherche (ILNAS – Université du Luxembourg)

En 2025, l'équipe du programme de recherche "Technical Standardisation for Trustworthy Information and communication technologies (ICT), Aerospace, and Construction" (2021-2024), de l'Université du Luxembourg (UL) et de l'ILNAS, a poursuivi les travaux entamés en 2022. Cette dernière est constituée de trois doctorants et d'un postdoctorant associé à la gestion globale du programme.

Ce programme de recherche, en ligne avec la stratégie normative luxembourgeoise, couvre trois secteurs porteurs pour l'économie luxembourgeoise, à savoir les TIC, la construction et l'aérospatial. Les TIC jouent un rôle transversal dans ce programme de recherche qui s'intéresse tout



particulièrement aux aspects de fiabilité, de sécurité et de respect de la vie privée dans ces secteurs. La troisième réunion de coordination de l'équipe du programme de recherche fut organisée en date du 30 juin 2025:

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2022/belles-perspectives-pour-equipe-programme-recherche-technical-standardisation-for-trustworthy-ict-aerospace-construction-2021-2024.html>

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/education-recherche/normalisation-recherche.html>

Le 17 décembre 2025, l'ILNAS et l'UL ont officialisé la poursuite de leur fructueuse collaboration de recherche avec le démarrage du troisième programme de recherche intitulé "Technical Standardisation for Trustworthy and Sustainable ICT, Construction and Aerospace" (2025-2028). L'équipe de recherche, constituée pour ce faire, va prendre la suite des deux précédents programmes de recherche (2017-2020 & 2021-2024) ayant grandement renforcé la connexion des mondes de la normalisation technique et de la recherche scientifique.

Ce nouveau programme de recherche fait intervenir trois doctorants et un chercheur postdoctoral, au sein du groupe Parallel computing and Optimisation Group (PCOG) de l'UL. Chacun des doctorants va conduire des recherches portant sur l'un des secteurs identifiés comme porteurs pour l'économie dans la stratégie normative nationale (TIC, aérospatial et construction), tout en considérant le domaine transversal de la durabilité qui sera traité en filigrane de chaque projet de recherche:

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2025/lancement-programme-recherche-technical-standardisation-for-trustworthy-and-sustainable-ict-aerospace-construction-2025-2028.html>

4.8. Éducation à la normalisation

4.8.1. Master in Technopreneurship (MTECH)

L'ensemble des travaux de recherche menés par l'ILNAS constitue un socle solide pour la mise à jour et la continuité du diplôme national universitaire de type Master (Bac+5 en formation continue): "Technopreneurship: mastering smart ICT, standardization and digital trust for enabling next generation of ICT solutions" (MTECH), créé et géré conjointement par l'UL, le Luxembourg Lifelong Learning Centre (LLLL) de la Chambre des Salariés (CSL) et l'ILNAS, dont la troisième promotion démarrée en septembre 2024, s'est poursuivie en 2025:

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/education-recherche/education-normalisation.html>

<https://www.uni.lu/fstm-en/study-programs/master-in-technopreneurship/>

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2024/lancement-troisieme-promotion-master-mtech.html>



Durant la "Grad Week" qui s'est déroulée du 12 au 16 décembre 2025, l'UL a remis les diplômes à environ 1800 étudiants. Parmi eux, dix diplômés de la deuxième promotion du Master MTECH:

- <https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2025/la-deuxieme-promotion-du-master-mtech-diplomee.html>

4.8.2. Committee on Education (COE)

Présentation dans le cadre du Committee on Education (COE) - American National Standards Institute (ANSI) (octobre 2025).

En date du 30 octobre 2025, à la demande de l'ANSI, la direction de l'ILNAS a présenté l'ensemble de ses différents projets "Education à la normalisation technique" au Committee on Education (COE) de l'American National Standards Institute (ANSI). Cette présentation a donné lieu à plusieurs questions et quelques points d'intérêt ont été relevés, notamment concernant le Master MTECH.

4.8.3. Catalogue de formation

L'édition 2025 du catalogue proposait un large éventail de formations destinées aux professionnels qui souhaitent avoir une meilleure compréhension des enjeux de la normalisation technique et développer leurs compétences. En 2025, 7 formations ont été prestées sur le sujet de la normalisation technique.

De plus, des formations en « e-learning » sont disponibles gratuitement et accessibles en continu sur le portail-qualité de l'ILNAS. L'objectif de ces formations est de permettre à toute partie intéressée de pouvoir s'informer de façon autonome sur la normalisation technique de manière générale, d'identifier les intérêts liés à l'utilisation de normes, ainsi que de découvrir les bénéfices d'une participation active au sein du processus de normalisation.

4.9. Sensibilisation et accès à la normalisation

Dans ce cadre, afin de faciliter les actions de sensibilisation visant à améliorer la participation active du marché national au sein des activités de normalisation, un support de communication ad hoc (Analyse normative sectorielle (ANS)) a été produit pour chaque secteur porteur:

- TIC (avril 2025):

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2025/ilnas-presente-sa-nouvelle-commission-nationale-de-normalisation-cloud-and-data-et-la-nouvelle-edition-de-l-analyse-normative-du-secteur-des-tic.html>

- Construction (août 2025):

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2025/ilnas-publication-nouvelle-edition-analyse-normative-secteur-construction.html>

- Aérospatial (décembre 2025):



<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2025/ilnas-publication-nouvelle-edition-analyse-normative-secteur-spatial.html>

De plus, l'ILNAS, en collaboration avec le GIE ANEC, a organisé les événements suivants :

- Petit-déjeuner de présentation de la nouvelle commission de normalisation *Cloud and Data* et de la nouvelle édition de l'Analyse Normative du secteur des TIC (24 avril 2025)

Cette nouvelle édition de l'ANS "TIC", publiée dans le cadre de la stratégie normative nationale, propose une mise à jour concernant les différents comités techniques de normalisation du secteur des TIC aux niveaux national, européen et international. Elle permet aux acteurs nationaux de suivre l'évolution des travaux de normalisation pertinents pour leurs activités et, ainsi, de s'impliquer plus facilement dans la normalisation technique. Cette mise à jour de l'ANS "TIC" a été présentée lors d'un petit déjeuner organisé par l'ILNAS, le 24 avril 2025:

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2025/l-ilnas-presente-sa-nouvelle-commission-nationale-de-normalisation-cloud-and-data-et-la-nouvelle-edition-de-l-analyse-normative-du-secteur-des-tic.html>

- Journée Mondiale de la Normalisation (15 octobre 2025)

Afin de célébrer la journée mondiale de la normalisation, l'ILNAS et l'UL ont organisé un événement le 15 octobre 2025 à la Maison de la Biomédecine II à Belval. A cette occasion, un panorama des activités normatives de l'ILNAS, notamment dans le domaine du développement durable, a pu être partagé avec les participants. Ils ont également pu prendre connaissance d'initiatives nationales et européennes en matière de recherche et d'éducation dans le contexte de la normalisation:

<https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/normes-normalisation/2025/journee-mondiale-normalisation-2025-luxembourg.html>

- Petit-déjeuner de présentation du rapport technique *Technical standardization / Cybersecurity: One company's journey in applying and shaping technical standards* (27 novembre 2025)



5. Département de la surveillance du marché (DSM)

5.1. Activités au niveau international

5.1.1. Relations avec le Conseil de l'Union européenne et les Directions générales de la Commission européenne

Directions générales "GROW", "ENER", "MOVE" et "CONNECT"

En 2025, le DSM a régulièrement pris part aux réunions de la DG GROW telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous. À noter que tous les actes législatifs ne prévoient pas des réunions "ADCO", "Working groups" ou "Working party".

Acte législatif	ADCO / Forum	Working group / Expert group	Working party / Comité / TCAM / Autres
AI Act		√	√
ATEX	√	√	
BATT	√		
CABLEWAYS	√		
CIVEX	√	√	√
CPR	√		√
CRA	√		√
Eco-Design	√		√
EMC	√		
Energy-Labeling	√		
EPI	√	√	
GAR	√	√	√
LIFT	√	√	
LVD	√		
MD	√	√	
MED	√	√	
MV	√		
PA	√	√	
PED	√		
RCD	√		
RED	√	√	√
SPVD	√		
TPED	√		
TEXTIL	√	√	
TOYS	√	√	
TYRE	√		
UAS	√	√	

Tableau 1: Réunions "DG GROW", "DG ENER", "DG MOVE" et "DG CONNECT", auxquelles le DSM a participé en 2025



Secrétariat général Benelux

En 2025, le DSM a participé à des réunions de groupes de travail au sein du secrétariat général du Benelux. Ces réunions portaient sur les articles pyrotechniques, les équipements radiofréquences ainsi que sur le commerce électronique.

Concernant les articles pyrotechniques, une réunion a eu lieu qui a porté sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Pyro-Pass.

En ce qui concerne les équipements radioélectriques, deux réunions ont été organisées, axées notamment sur les produits reconditionnés et le commerce électronique.

Une première réunion a également été organisée à la demande des Pays-Bas, réunissant les membres des bureaux de liaison uniques du Benelux. Cette réunion avait pour objectif de préparer la mise en place éventuelle d'un groupe de travail portant sur le "mystery shopping" dans le commerce électronique et les défis qui y sont liés.

Autres Réunions

En 2025, le DSM a également participé à plusieurs autres réunions européennes, tant dans le cadre des activités horizontales que sectorielles.

En tant que bureau de liaison unique, le DSM a participé :

- Aux réunions de l'EUPCN, conformément aux articles 10 et 30 du règlement (UE) 1020/2019 sur la surveillance du marché et la conformité des produits ;
- Aux réunions du Comité, conformément à l'article 43 du règlement (UE) 1020/2019 sur la surveillance du marché et la conformité des produits.

En tant que point de contact "Safety Gate" et responsable de la GPSR, le DSM a participé :

- Aux réunions du "Consumer Safety Network"
- À la réunion des points de contact "Safety Gate";
- À des ateliers et groupes d'experts sur la GPSR.

5.1.2. Campagnes européennes

Campagnes européennes

Il s'agit de campagnes européennes auxquelles les États membres peuvent participer sur une base volontaire. Ces campagnes sont en grande partie financées par la Commission européenne. Chaque État membre participant est tenu d'effectuer, sur son territoire national, l'échantillonnage des produits définis lors des réunions correspondantes. Des analyses techniques ou chimiques, ainsi que des contrôles administratifs, dont les modalités sont définies lors de ces réunions, sont réalisés sur chaque échantillon prélevé. Une campagne a généralement une durée de deux à trois ans.

Les campagnes auxquelles le DSM a participé en 2025 sont les suivantes :

Produits concernés par la campagne	Domaine
Chauffage d'appoint à combustible solide	ECO-Labeling/ECO-Design
Tube de remplacement LED	LVD



Cartouches à gaz	TPED
Jouets radio télécommandés	RED
Chaussure de protection	EPI
Barbecue à gaz & Réchaud à gaz	GAR
Aspirateurs	EMC

Tableau 2: Campagnes européennes auxquelles le DSM a participé en 2025

5.1.3. Safety Gate

Safety Gate est le système communautaire d'échange rapide d'informations qui permet aux Etats membres et à la Commission européenne d'échanger des informations sur les mesures et actions liées à des produits de consommation présentant un risque grave pour la santé et la sécurité des utilisateurs finaux. Au Luxembourg, l'ILNAS est désigné comme point de contact national Safety Gate. Ses principales missions incluent :

- Vérifier et valider l'exhaustivité des notifications reçues d'autres autorités nationales ;
- Vérifier, avant de soumettre une notification via le système Safety Gate, si le produit concerné a déjà été signalé dans ce système ;
- S'assurer que les notifications validées par la Commission et émises par d'autres États membres atteignent les autorités nationales compétentes ;
- Coopérer et échanger des informations pertinentes sur la sécurité des produits avec les autres points de contact Safety Gate;
- Participer aux discussions organisées par la Commission entre les différents points de contact Safety Gate.

En 2025, un total de 4.389 produits a été notifié à la Commission européenne via le système Safety Gate. Parmi ces notifications, 31 ont été transmises par le DSM, en sa qualité de point de contact Safety Gate. Sur ces 31 notifications, 16 concernaient les réglementations REACH ou ROHS2 et ont été transmises pour à la demande de l'Administration de l'Environnement. Les 15 notifications restantes, initiées par l'ILNAS, portaient sur divers domaines tels que l'automobile, les pneumatiques, les jouets ou les équipements électriques.

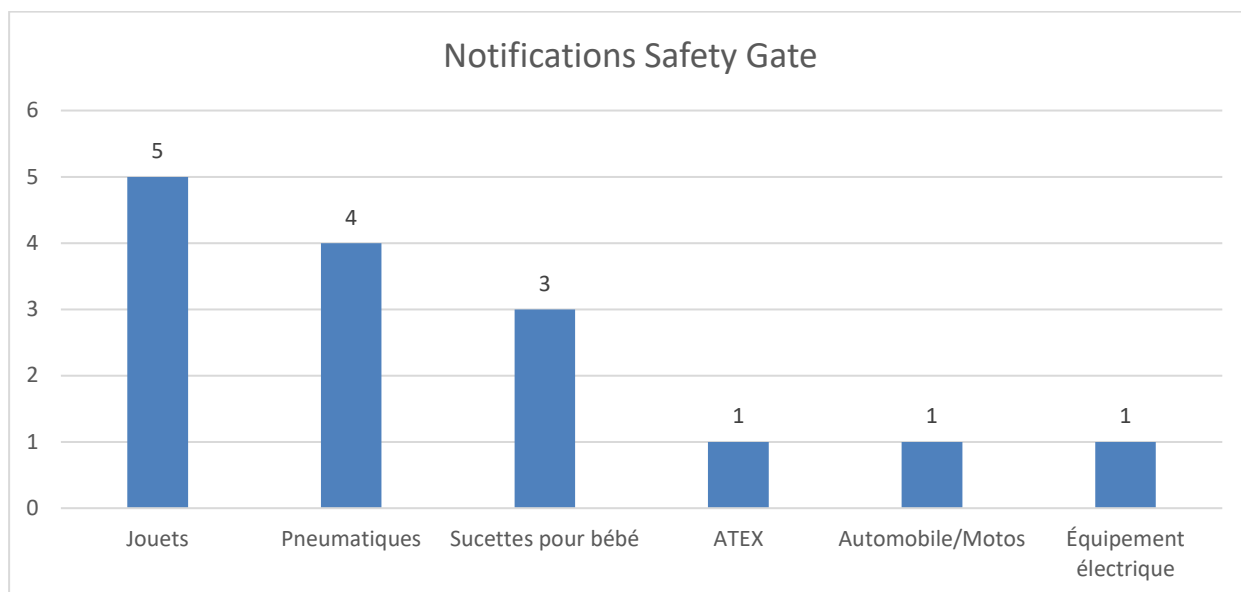


Figure 1 Notifications Safety Gate effectuées par le DSM en 2025

Le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a également réagi à 335 alertes Safety Gate. La plupart de ces réactions concernent le rappel des véhicules à moteur.

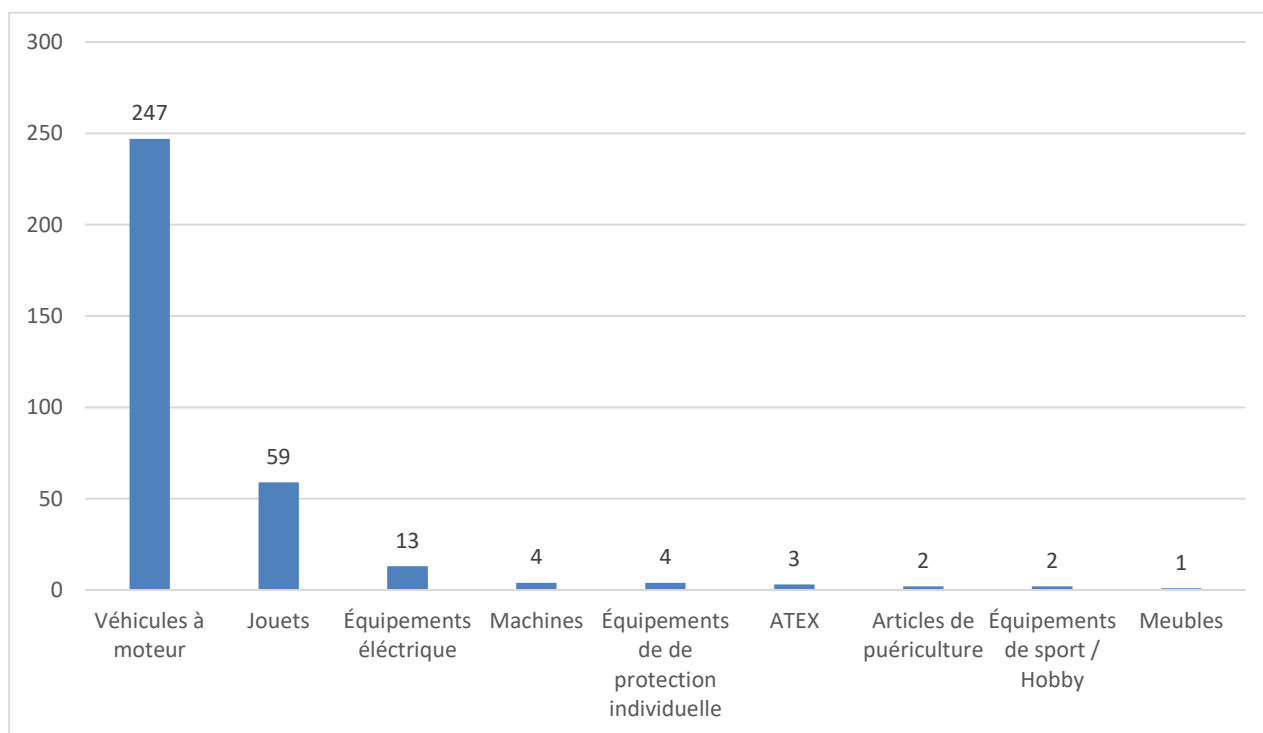


Figure 2 Réactions Safety Gate effectuées par le DSM en 2025

5.1.4. Clauses de sauvegarde

En plus du suivi des alertes Safety Gate, le DSM effectue régulièrement des vérifications pour s'assurer que d'autres produits, faisant l'objet d'une interdiction de mise sur le marché par d'autres Etats membres, ne sont pas présents sur le territoire national. Ces produits, qui ne présentent pas forcément



un risque grave, demeurent non-conformes. Les informations relatives à ces produits sont transmises à tous les Etats membres via le système de clauses de sauvegarde dans la base de données européenne ICSMS. En 2025, 534 clauses de sauvegarde ont été introduites dans ICSMS. Le DSM prend les mesures nécessaires dans le cas où le Luxembourg est concerné par ces produits.

5.2. Activités au niveau national

En novembre 2025, le DSM a organisé une réunion de coordination nationale entre les différentes autorités luxembourgeoises compétentes en matière de surveillance du marché et l'Administration des douanes et accises (ADA). Les autorités de surveillance du marché présentes étaient les suivantes : le ministère de l'Economie, l'ILNAS, l'administration de l'environnement (AEV), l'administration de la gestion de l'eau (AGE), l'administration des services techniques de l'agriculture (ASTA), la direction de la santé et l'office de la surveillance de l'accessibilité des produits et services (OSAPS). La direction de la protection des consommateurs a également participé à cette réunion.

5.2.1. Collaboration avec l'Administration des douanes et accises

Les demandes de contrôle des produits provenant de pays tiers sont transmises à l'ILNAS par l'Administration des douanes et accises via la base de données électronique nationale ILSDM. Cette base de données vise notamment à renforcer et à optimiser la coopération ainsi que l'échange d'informations entre ces deux autorités nationales.

En 2025, le DSM a traité 78 dossiers, provenant de l'Administration des douanes et accises, concernant le contrôle de produits provenant des pays tiers. Une partie de ces contrôles faisaient partie de la campagne européenne "Priority Control Area (PCA)" de l'ADA.

Conformément à l'article 28 du règlement européen (UE) 2019/1020, l'ILNAS a dû prendre, pour 56 produits, des mesures visant à interdire leur mise sur le marché et a demandé à l'Administration des douanes et accises de ne pas les mettre en libre pratique.

5.2.2. Contrôles réalisés dans le cadre de la surveillance du marché

5.2.2.1. Contrôle sur le terrain auprès des opérateurs économiques

En 2025, le DSM a effectué 428 visites auprès des opérateurs économiques luxembourgeois. Parmi celles-ci, 20 visites étaient spécifiquement dédiées à la sensibilisation, visant à informer les opérateurs économiques de la législation applicable.

Lors des 408 autres visites, le DSM a contrôlé la conformité des produits présents dans la chaîne d'approvisionnement. Au total, 2.065 produits ont été soumis à des vérifications, englobant des aspects visuels, administratifs, techniques ou chimiques. Tous les essais techniques et chimiques ont été réalisés en collaboration avec des laboratoires accrédités, qu'ils soient luxembourgeois respectivement européens.

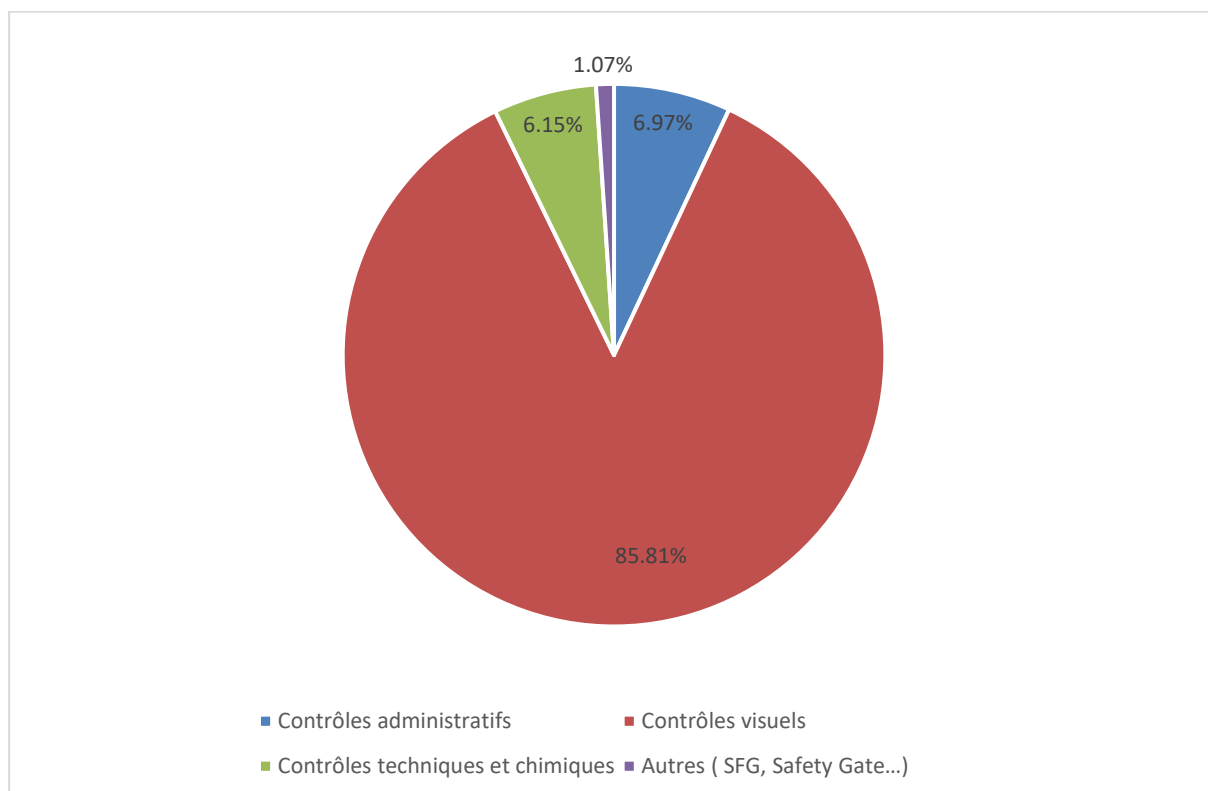


Figure 3: Répartition de l'objectif des visites (inspections) effectuées auprès des opérateurs économiques en 2025

Actes législatifs	Type de produits contrôlés	Nombre de produits contrôlés
TOYS	Jouets période de Noël	8
	Jouets en plastique	37
	Déguisements	2
	Peluches	25
	Divers autres jouets	185
GPSD	Produits de Noël	14
	Articles de puériculture	9
	Outillage non-électrique	13
	Divers autres gadgets	6
EMC	Chargeurs et câbles USB / Périphériques USB	16
	Cigarettes électroniques	5
	Accessoires de sport et de vélo	32
	Aspirateurs	11
	Grills électriques	16
	Lampes LED / Luminaires	8
	Machines à café	3
	Chauffage électrique	2
	Outils électriques	4
	Electroménager	39
	Divers gadgets électriques	20



LVD	Diverses Lampes / Tubes LED	35
	Fers à repasser	6
	Planchas électriques	13
	Sèche-linge	5
	Divers produits électriques	59
RED	Produits connectés pour la maison	9
	Smartphones	11
	Divers produits de radiocommunication	7
Energy label / Ecoconception	Smartphones / Tablettes	10
	Lave-linge / Sèche-Linge	23
	Sources lumineuses	102
	Divers produits	95
TEXTIL	Vêtements (étiquetage)	224
DEC	Chaussures pour dames, hommes et enfants	43
TYRE	Pneumatiques C1	24
CPR	Ciment / Mortiers	17
	Colles / Mastics	18
	Détecteurs de fumée	4
	Papiers peints / revêtements muraux	3
	Parquets en bois / revêtements sol	13
	Produits isolants	10
	Tubes de fumée	42
	Divers produits de construction	180
ADD	Spray pour cheveux	73
	Divers générateurs d'aérosol	208
MD	Machines pour coupe herbe / coupe bordure / taille haies	15
	E-bikes et trottinettes électriques	21
	Outillage électrique	2
	Diverses machines	94
GAR	Canon à chaleur	2
	Divers appareils à gaz	11
PA	Artifices de cat. F1, F2 et F3	6
SPVD	Compresseurs	19
EPI	Chaussures de sécurité	32
	Equipements moto (gants, vestes, pantalons)	21
	Lunettes de soleil enfants	4
	Divers EPI (casques, genouillères ...)	86
Véhicules à moteur	Voiture électrique	1
2-3 Roues	Motos	23
	Speedbikes	2
Batteries	Divers accumulateurs et piles	7
PED	Extincteurs	18
	Récipients à eau	2
TPED	Bouteilles de gaz	2
MID	Mètres / Mesure matérialisée de longueur	4
	Compteurs d'eau	3



ATEX	Aspirateur ATEX	1
------	-----------------	---

Tableau 3: Produits contrôlés par le DSM en 2025 dans le cadre des contrôles de terrain

5.2.2.2. Contrôles de produits vendus en ligne

En 2025, le DSM a également procédé à des contrôles de produits commercialisés en ligne, qu'ils soient proposés via des plateformes ou des boutiques en ligne établies au sein de l'Union européenne ou en dehors de celle-ci. Ces contrôles s'inscrivaient dans le cadre des inspections relatives au commerce électronique.

Différents types de contrôles ont été réalisés. Certains ont consisté à acquérir des produits auprès de divers magasins et plateformes en ligne afin de procéder à des vérifications administratives ou techniques. D'autres contrôles visaient à s'assurer que les exigences prévues par le GPSR, notamment la présence en ligne des informations obligatoires destinées aux consommateurs, étaient respectées. Au total, 180 produits relevant de différentes législations ont été examinés.

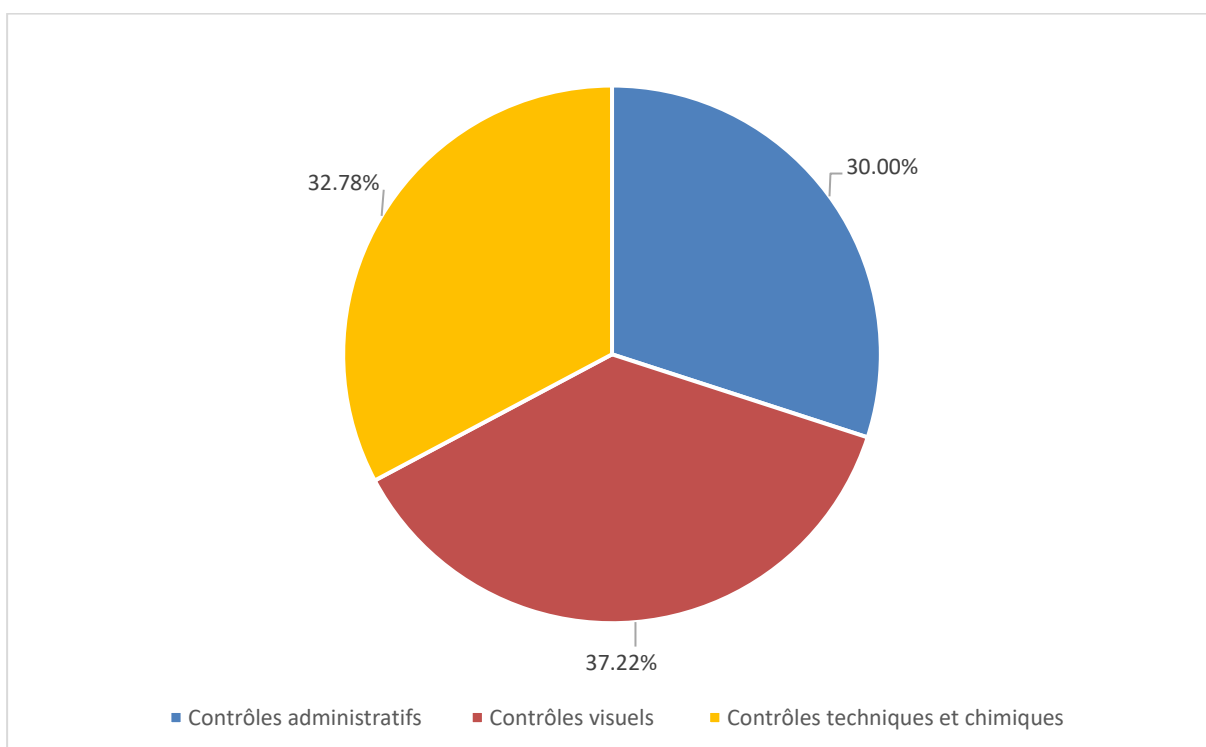


Figure 4: Répartition des produits contrôlés par type de contrôle en 2025 (e-commerce)

Actes législatifs	Type de produits contrôlés	Nombre de produits contrôlés
GPSR	Trotteurs pour bébés (Contrôle des informations en ligne)	52
MD	Equipements de levage	4
	Coupe bordure	8



	Outillage électrique	2
TOYS	Divers jouets	22
PA	Articles F1 et F2	6
EMC	Chauffages électrique	2
	Aspirateurs	4
MID	Mesure matérialisée de longueur	2
ATEX	Torche ATEX	1
LVD	Fers à repasser / à lisser	5
	Tueurs d'insecte	11
	Lampes et Tubes LED	7
RED	Smart Watches	5
	Smartphones reconditionnés	7
ADD	Divers Sprays	22
Ecolabel	Dispositif de chauffage décentralisé	12
PPE	Chaussures de sécurité	5
GAR	Canon à chaleur	2
TYRE	Pneumatique	1

Tableau 4: Produits contrôlés en 2025 dans le cadre du commerce électronique

5.2.2.3. Mesures administratives dans le cas de non-conformités persistantes

Selon l'article 13 de la loi ILNAS, l'ILNAS peut prendre des mesures administratives lorsque les non-conformités constatées persistent et n'ont pas pu être corrigées par les opérateurs économiques responsables du produit.

Parmi les produits contrôlés sur le terrain auprès des opérateurs économiques ainsi que les produits vendus en ligne présentés dans les tableaux 3 et 4, l'ILNAS a dû mener des investigations plus approfondies pour 477 d'entre eux. Au total, 78 interdictions définitives de mise à disposition sur le marché ont été prononcées.

En outre, 9 interdictions temporaires de vente sont encore en cours, les investigations n'étant pas encore terminées et des indices laissant présumer leur non-conformité aux dispositions applicables subsistant.

5.2.3. Secteur automobile

En 2025, le DSM a assuré le suivi de 341 alertes Safety Gate publiées par la Commission européenne dans le secteur automobile et a réagi à 207 d'entre elles. Les réactions ont été enregistrées dans la base de données européenne Safety Gate. Pour 170 alertes, la présence de véhicules concernés sur le territoire national a été confirmée, entraînant l'envoi de 18 854 lettres de rappel aux propriétaires concernés. Ces envois ont été réalisés en étroite collaboration avec le CTIE.

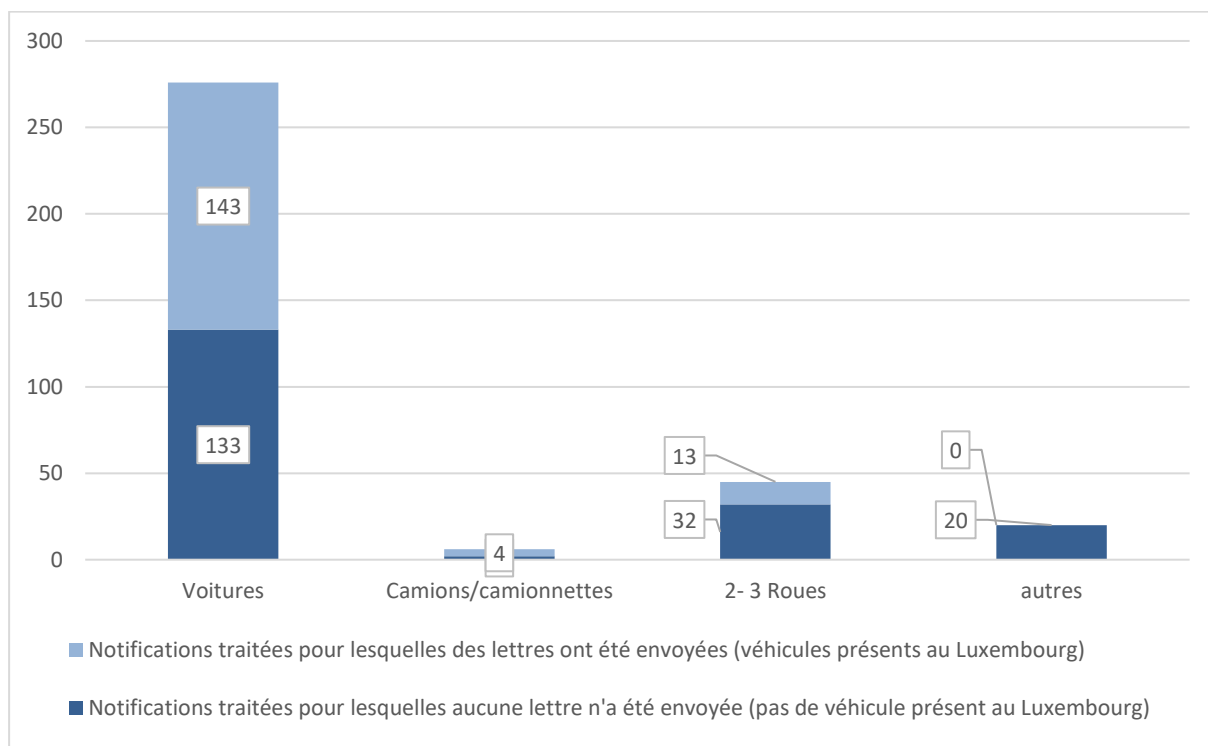


Figure 5: Nombre d'alertes Safety Gate traitées par le DSM pour le secteur automobile en 2025

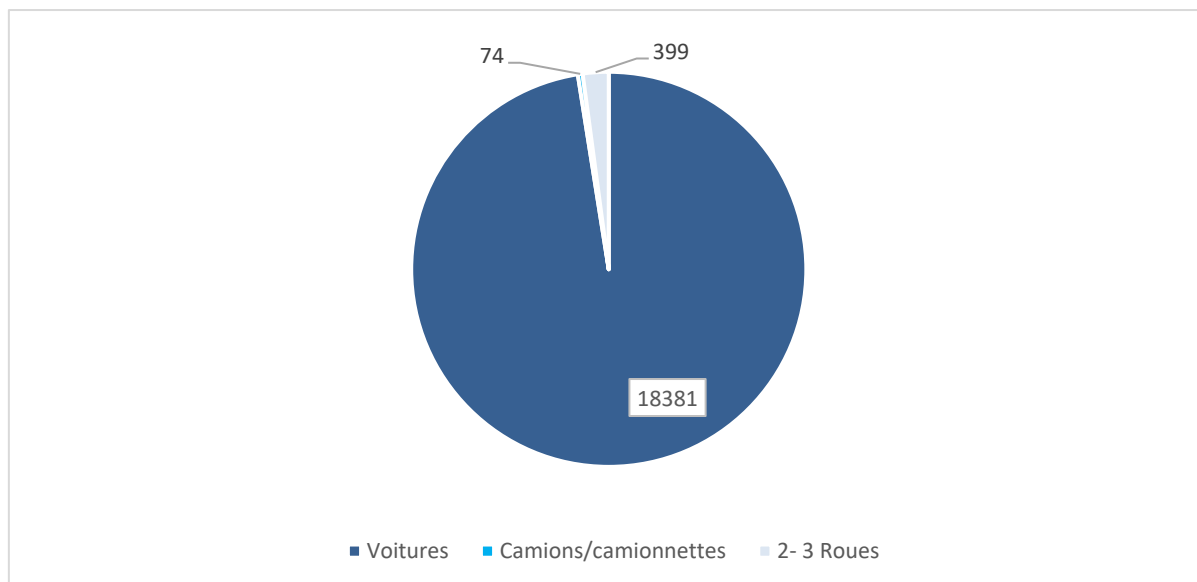


Figure 6: Lettres de rappel envoyées en 2025 par le DSM pour le secteur automobile



5.2.4. Point de Contact Produit

Le rôle principal du PCP est de fournir gratuitement des informations, dans un délai de 15 jours ouvrables, en réponse aux demandes formulées par un opérateur économique ou une autorité d'un autre État membre. Au Luxembourg, cette responsabilité a été confiée à l'ILNAS.

En 2025, le DSM a traité 35 demandes adressées au PCP, dont 14 demandes concernaient directement l'ILNAS.

5.2.5. Autres activités effectuées par le département de la surveillance du marché

En 2025, les autres activités du département de la surveillance du marché peuvent être résumées comme suit:

- organisation de réunions avec divers opérateurs économiques, tels que les importateurs ou les distributeurs, dans le but de garantir une coopération renforcée en faveur de la libre circulation des produits et d'un commerce équitable entre toutes les parties prenantes;
- réponses à diverses questions émanant des opérateurs économiques et des utilisateurs finaux relatives à la conformité des produits;
- réponses à des questions de la presse et participation à des reportages ayant pour sujet la surveillance du marché;
- participation à des conférences avec des acteurs tels que la Chambre de Commerce ou la Chambre des Métiers;
- publication de news et de newsletters sur le portail de l'ILNAS dans le but, par exemple, d'informer et de sensibiliser les divers acteurs économiques ou utilisateurs finaux sur les nouvelles législations ou les résultats de campagnes.

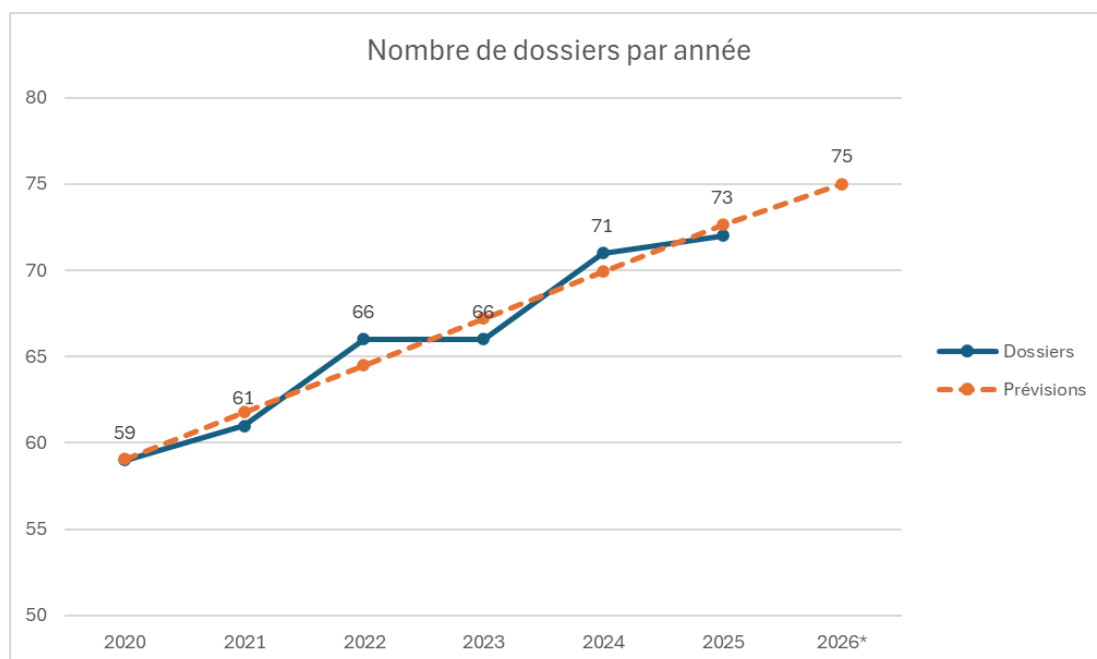


6. Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance (OLAS)

6.1. Le département de l'OLAS en quelques chiffres

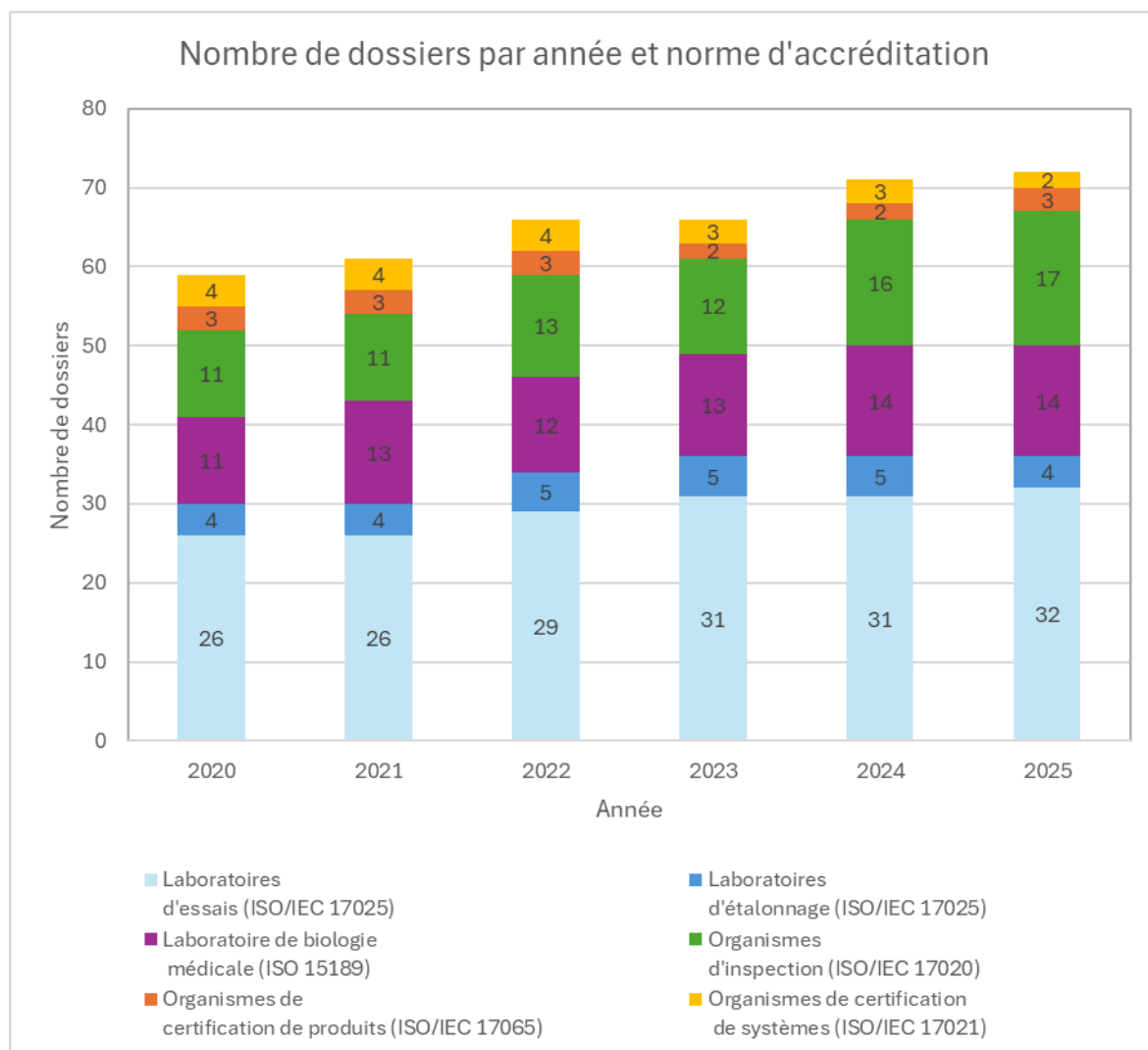
Les clients

En tant qu'organisme national d'accréditation, l'OLAS a géré 72 dossiers d'accréditation en 2025 pour un total de 64 organismes accrédités, reconnus officiellement compétents pour réaliser des évaluations de la conformité. Comme présenté dans la figure suivante, l'OLAS enregistre une hausse croissante du nombre de dossiers traités depuis 2020 :



Source: Ministère de l'Économie - ILNAS

Suivant leur norme d'accréditation, les dossiers traités se sont répartissent comme suit :



Le registre national d'accréditation, qui répertorie l'ensemble des organismes accrédités par l'OLAS ainsi que leurs portées d'accréditation et certificats associés, est consultable sur le portail-qualité : <https://portail-qualite.public.lu/fr/accreditation-notification/organismes-accredites.html>

Sur le portail-qualité, il est également possible d'effectuer une recherche d'organisme d'évaluation de la conformité selon leurs domaines d'activités grâce à un outil mis en place à cet effet. <https://portail-qualite.public.lu/fr/accreditation-notification/organismes-accredites/recherche-oec.html>

Les audits d'accréditation

Au cours de l'année 2025, l'OLAS a accrédité deux laboratoires d'essais conformément à la norme ISO/IEC 17025, ainsi qu'un organisme d'inspection répondant aux exigences de la norme ISO/IEC 17020. Plusieurs organismes ont également pris contact avec l'OLAS en vue d'une future démarche d'accréditation.



Les auditeurs et experts

Fin 2025, l'OLAS comptait 152 auditeurs et experts inscrits au Recueil national des auditeurs qualité et techniques, mobilisés pour la réalisation des audits d'accréditation.

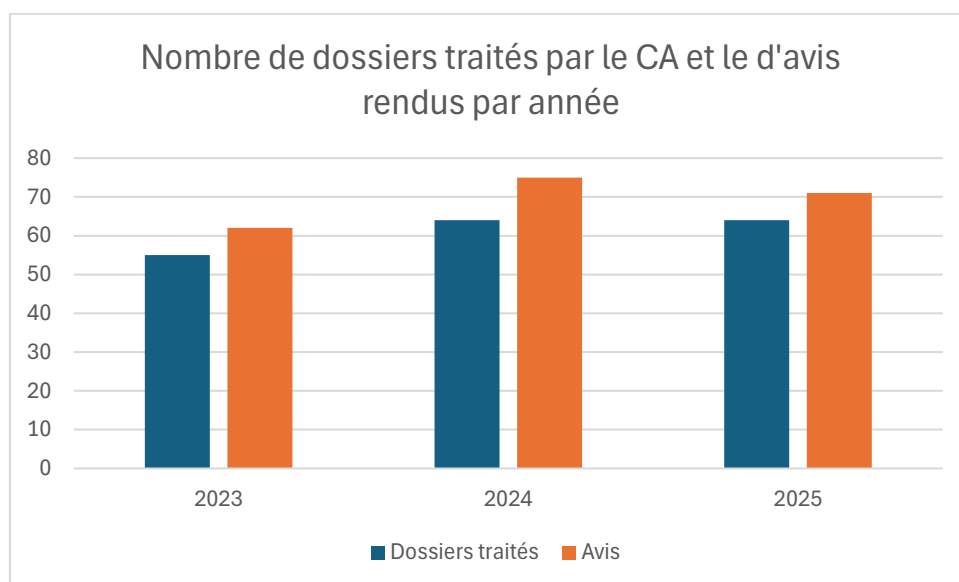
Au cours de la même année, 15 responsables d'équipe ainsi que 12 auditeurs techniques ou experts ont fait l'objet d'observations sur le terrain, dans le cadre du suivi et de la gestion de leur habilitation.

Le comité d'accréditation (CA)

Le Comité d'accréditation (CA) émet un avis pour chaque dossier traité par l'OLAS, qu'il s'agisse d'audits initiaux, de surveillance, d'extension, de renouvellement ou complémentaires.

Fin 2025, le CA comptait 15 membres permanents, nommés par l'OLAS pour leurs compétences dans les domaines couverts par l'accréditation.

Au cours de l'année, le CA s'est réuni à 10 reprises, a examiné 64 dossiers et a émis un total de 71 avis.



Source: Ministère de l'Économie – ILNAS

La liste des membres du CA actuel de l'OLAS est consultable sur le portail-qualité:

<https://portail-qualite.public.lu/fr/accreditation-notification/liste-membres-ca.html>

Le comité d'impartialité (CI)

Le CI est composé de quatre membres représentant les parties intéressées par l'accréditation:

- les autorités;
- les partenaires économiques;
- les clients accrédités;
- les consommateurs.



La principale mission du CI est d'assister l'OLAS sur la gestion de l'impartialité de ses décisions, y compris celles du CA, ainsi que sur le bon fonctionnement du processus d'accréditation.

En 2025, le CI s'est réuni une fois. Cette séance a permis de formuler plusieurs recommandations visant à renforcer l'analyse des risques menée par l'OLAS en matière d'impartialité, conformément aux exigences de la norme ISO/IEC 17011.

Lors de cette réunion, l'OLAS a également présenté aux membres du CI les nouveaux clients potentiels ainsi que les évolutions apportées à son système d'accréditation afin d'intégrer les mises à jour des règles européennes et internationales.

Les projets OLAS

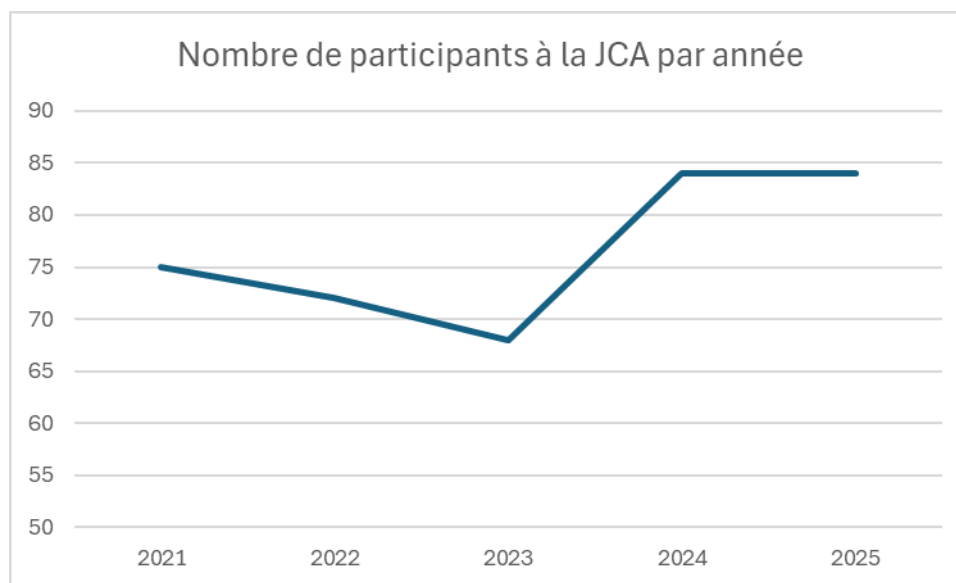
En 2025, l'OLAS a travaillé sur 2 projets structurants pour son activité :

- Dans le cadre de l'implémentation de son nouveau logiciel de gestion des audits et des auditeurs, les tests utilisateurs ont été finalisés à 90%.
- Répondant à une sollicitation du ministère de la digitalisation, un projet Tech-in-GOV a été lancé visant au développement d'une plateforme utilisant l'intelligence artificielle pour l'analyse de textes législatifs, de directives et de normes.

6.2. Formation

- Le 10 décembre 2025, l'OLAS a participé à une formation sur "l'Economie luxembourgeoise", organisé par l'Institut national d'administration publique (INAP).
- Du 16 au 18 décembre 2025, l'OLAS a organisé un séminaire interne pour son personnel en faisant appel à un expert de l'organisme suisse d'accréditation (SAS). De ce séminaire, sont dégagés plusieurs axes de travail concrets visant à préparer l'OLAS aux défis à venir.
- La Journée de la communauté de l'accréditation 2025 (JCA), qui réunit chaque année les clients, les auditeurs et les membres du Comité d'accréditation de l'OLAS, s'est tenue le 3 octobre 2025. Au total, 84 participants ont échangé autour des sujets d'actualité liés à l'accréditation.

Le graphique ci-dessous met en évidence l'intérêt soutenu porté à la JCA par les membres de la communauté de l'accréditation au cours des 5 dernières années.



Source: Ministère de l'Économie – ILNAS

L'ensemble des présentations de cet événement est disponible sur le portail-qualité :
<https://portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/fr/documentations/accreditation-notification/accreditation-olas/formations-supports/journee-de-la-communaut%C3%A9-de-l%27accr%C3%A9ditation/2025/jca-2025-presentations.zip>

6.3. Les activités européennes et internationales de l'OLAS

Les activités de l'OLAS dans le domaine de l'accréditation

L'OLAS est membre signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA, d'IAF et d'ILAC pour les laboratoires d'essais, d'étalonnage et de biologie médicale, les organismes d'inspection et de certification de produits et de systèmes de management depuis le 18 avril 2012.

Ainsi, les produits et services exportés sur les marchés étrangers par les organismes qu'il accrédite bénéficient eux aussi de cette reconnaissance mutuelle. Les résultats, les rapports ou certificats qui leurs sont associés sont acceptés par tous les États signataires des mêmes accords.

En 2025, OLAS a poursuivi le développement de son programme d'accréditation de l'EUC, schéma européen de certification à la cybersécurité basée sur les critères Communs, en collaboration avec l'Organisme luxembourgeois de la confiance numérique.

Cette collaboration a également été étendue au développement d'un second programme d'accréditation de la cybersécurité dans le domaine des véhicules qui permettra d'accréditer les services techniques œuvrant pour l'autorité nationale en charge de l'homologation des véhicules.

L'ensemble des informations relatives à l'accréditation se trouvent sur le portail qualité:
<https://portail-qualite.public.lu/fr/accreditation-notification/faq.html>



En 2025, l'OLAS a participé aux réunions internationales suivantes :

- EA General Assembly;
- EA Management Committee;
- EA Horizontal Harmonization Committee;
- EA Inspection and Certification Committee;
- EA Working Group Health Care;
- IAF/ILAC General Assembly.

L'OLAS et les comités ISO/CASCO, TC 212

En 2025, l'OLAS a assuré le suivi des travaux dans les deux groupes de travail de l'ISO/CASCO et du TC 212 dans lesquels il est inscrit.

L'OLAS a poursuivi ses travaux de révision de la norme ISO/IEC 17020 dans le cadre du comité ISO/CASCO/WG31 en vue de la publication de la nouvelle version début 2026. Les personnes identifiées comme ayant un intérêt à participer à la révision de cette norme ont participé aux travaux du comité miroir national de l'ISO/CASCO/WG31 et proposé des commentaires sur les différentes versions du projet.

6.4. La désignation des organismes notifiés

L'OLAS, en tant qu'autorité de désignation, est en charge de la notification ainsi que de la surveillance annuelle des organismes notifiés sur la base de l'accréditation. Il est responsable de la mise à jour des informations publiées sur la base de données NANDO de la Commission Européenne.

Par ailleurs, l'ILNAS est désigné comme autorité désignante pour les organismes d'évaluation technique (OET) selon l'article 29 du règlement (UE) 305/2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction. Dans ce contexte, l'OLAS est en charge de la notification et de la surveillance annuelle d'un OET.

Fin 2025, les quatre organismes notifiés auprès de la Commission européenne par le Grand-Duché du Luxembourg ont réussi à maintenir ou à prolonger leur accréditation et par la même leur notification. Les organismes et des domaines pour lesquels ils sont notifiés, sont référencés dans la base de données NANDO:

<https://webgate.ec.europa.eu/single-market-compliance-space/notified-bodies/by-country>



7. Bureau luxembourgeois de métrologie (BLM)

7.1. Bureau luxembourgeois de métrologie

En tant qu'institut national de métrologie, le BLM est le centre de compétences principal du Grand-Duché de Luxembourg pour toutes les questions relatives à la métrologie, aux instruments de mesure et aux méthodes de mesure.

7.1.1. Représentation du BLM dans les assemblées et comités techniques internationaux

Dans le cadre de ses missions les experts du BLM ont pris part aux réunions suivantes :

Position	Organisme	Abréviation
Délégué assemblée générale	BIPM	CGPM
Délégué assemblée générale	EURAMET	AG
Délégué assemblée générale	Welmec	AG
Membre comité technique qualité	EURAMET	TC-Q
Membre comité technique thermométrie	EURAMET	TC-T
Membre comité technique hygrométrie	EURAMET	TC-T-SC-H
Membre comité technique masses	EURAMET	TC-M
Membre comité technique électricité & magnétisme	EURAMET	TC-EM
Membre comité technique courant direct et quantum métrologie	EURAMET	TC-EM-SC-DC
Membre comité technique basse fréquence	EURAMET	TC-EM-SC-AC
Membre comité technique temps & fréquence	EURAMET	TC-TF
Member technical working groupe 8	Welmec	MID et IPFNA
Member technical working groupe 5	Welmec	ADCO (instruments de mesure)
Membre comité consultatif temps atomique international	BIPM	CCTF-WGTAI
Membre comité consultatif transfert de temps	BIPM	CCTF-WGGNSS
Représentant du Luxembourg working party on technical harmonisation	Conseil de l'UE	MID 2014/32
Représentant du Luxembourg au working group measuring instruments	Commission européenne	MID



7.1.2. Organisation des formations en métrologie

Le BLM a comme autre mission d'organiser la promotion et la formation volontaire à la métrologie.

Le département BLM a réalisé 12 sessions de formation en présentiel en 2025, dont quatre formations Intra dans les locaux de nos clients :

Formation	Nbr. de sessions	Inter/Intra
Métrologie pratique dans les laboratoires d'analyses et d'essais - Théorie et pratique	2	Inter, Intra
La fonction métrologie dans l'entreprise	2	Inter
Les exigences de la norme ISO/CEI 17025:2017 & Traçabilité métrologique	2	Inter, Intra
Métrologie pratique dans les laboratoires	1	Intra
Les risques & des opportunités dans les laboratoires selon ISO/IEC 17025:2017	1	Inter
Estimation des incertitudes de mesure - Méthodes GUM	1	Inter
Estimation des incertitudes de mesure - Méthode GLOBALE	1	Inter
Étalonnage en température	1	Inter
Fonction métrologie dans l'entreprise + estimation des incertitudes de mesure (Méthodes GUM)	1	Intra

79 personnes issues de laboratoires et entreprises ont ainsi été formées depuis le début de l'année. Les résultats des enquêtes de satisfaction sur ces formations affichent un niveau de satisfaction global de plus de 92%.



Catalogue de formations en métrologie pour l'année 2026



7.1.3. Sensibilisation et communication sur la métrologie

Le BLM a développé et mis en ligne 8 nouvelles sur le [portail-qualité.lu](https://portail-qualite.lu) de l'ILNAS en 2025.

Date	Titre
21.03.2025	Save the date : Journée de la Métrologie 2025
28.03.2025	Réévaluation du Système de Management de la Qualité de l'ILNAS lors de la 20ème réunion du comité technique en qualité (TC-Q) d'EURAMET
15.04.2025	L'ILNAS confirme ses compétences en métrologie dans le domaine des masses lors d'une comparaison inter-laboratoire européenne
26.05.2025	Journée mondiale de la métrologie 2025 – 150 ans de la Convention du Mètre
18.09.2025	Reconnaissance internationale des capacités métrologiques au Luxembourg
24.09.2025	Renforcez la fiabilité de votre laboratoire grâce aux Comparaisons Inter-Laboratoires
03.12.2025	Nouvelles méthodologies d'étalonnage développées au BLM en 2025
11.12.2025	Nouveau catalogue de formations en métrologie pour l'année 2026

Actualités publiées sur le site internet de l'ILNAS en 2025

4 Newsletters ILNAS Métrologie ont été envoyées aux abonnés depuis le début de l'année, afin de partager les actualités essentielles de la métrologie au Luxembourg et sur le plan international. Le nombre d'abonnés s'élève à 1520 au 31 décembre 2025.

7.2. **Service de Métrologie Légale (SML)**

Le SML, qui fait partie intégrale du Bureau luxembourgeois de métrologie, est l'organisme de contrôle pour les instruments de mesure et instruments de pesage à fonctionnement non automatique et les ensembles de mesurage routiers qui sont utilisés dans le circuit économique.

Le SML est accrédité par l'OLAS selon la norme ISO/IEC 17020. Un audit de prolongation de l'accréditation organisé en date du 13 et 14 mars 2025, a confirmé le maintien de cette accréditation.

7.2.1. Compteurs d'eau

Sur le banc de vérification pour compteurs d'eau, 11 compteurs d'eau froide ont fait l'objet d'une vérification durant l'année 2025. Un compteur d'eau n'a pas répondu aux qualités métrologiques déterminées par les règlements grand-ducaux.

7.2.2. Vérification de la conformité des instruments de pesage à fonctionnement non automatique suivant la directive 2014/31/UE

Le SML a la qualité d'organisme notifié au niveau européen. Dès lors, il est habilité à procéder aux opérations de vérification de la conformité au type sur la base de la vérification du produit et d'établir des certificats de conformité pour des instruments de pesage neufs, tels que par exemple des balances



industrielles et ponts bascules pour camions, destinés à être mis en service dans le circuit économique au Luxembourg.

En ce qui concerne la vérification de la conformité au type, 3 ponts-bascales, 2 bascules industrielles et 4 balances poids/prix ont été présentés en 2025. A noter que le SML dispose de ses propres poids indispensables pour réaliser les essais métrologiques.

7.2.3. La surveillance métrologique du parc d'instruments de mesure en usage

Le SML procède à des tournées annuelles de vérification périodique.

La tournée de vérification périodique de l'année 2025 visait principalement les communes de l'Est et du Nord, ainsi que la Ville de Luxembourg.

En ce qui concerne la vérification des instruments de mesure en usage en 2025, le SML a vérifié 1.038 balances de comptoir, 243 bascules industrielles, 94 balances à fonctionnement automatique, 91 ponts bascules pour camions, 1 compteurs de gaz (LPG), 1 mesure de longueur matérialisée et 3 préemballages.

Le SML a procédé en 2025 à la vérification de 2.660 distributeurs routiers de carburants en service dont 42 ont été refusés.

En ce qui concerne les nombres de vérifications d'ensembles de mesurage montés sur camions citernes destinés à la livraison des combustibles liquides ou pour la livraison de lait, le SML a vérifié 41 camions citernes.

7.3. Les laboratoires d'étalonnage et d'essais de l'ILNAS

Les laboratoires d'étalonnage et d'essais du BLM, répartis entre Capellen et Belval, constituent aujourd'hui une infrastructure nationale essentielle au maintien de la qualité, de la sécurité et de la traçabilité métrologique au Luxembourg.

En 2025, la prolongation de l'accréditation ISO/IEC 17025 pour les activités d'étalonnage et d'essais a confirmé la fiabilité technique et la maturité du système de management, démontrant la conformité de nos pratiques aux standards internationaux les plus exigeants.

Lors de la 20^e réunion du comité technique qualité (TC-Q) d'EURAMET, le Système de Management de la Qualité (SMQ) de l'ILNAS a été réévalué. Le comité a exprimé une confiance claire et unanime dans notre organisation, reconnaissant la robustesse, la transparence et l'efficacité du système en place. Cette reconnaissance externe constitue un marqueur fort du travail rigoureux et constant des équipes.

7.3.1. Métrologie industrielle

7.3.1.1. Domaine temps & fréquences

Le laboratoire national du temps, doté de deux horloges atomiques au césium 133 de haute performance, assure la réalisation et la diffusion de l'heure légale au Luxembourg.

La digitalisation approfondie des processus de surveillance et de traitement a permis d'assurer une stabilité temporelle remarquable d'UTC(LUX) par rapport à UTC, avec un écart limité à quelques



nanosecondes. Cette stabilité reflète la bonne performance du système, en adéquation avec les moyens disponibles.

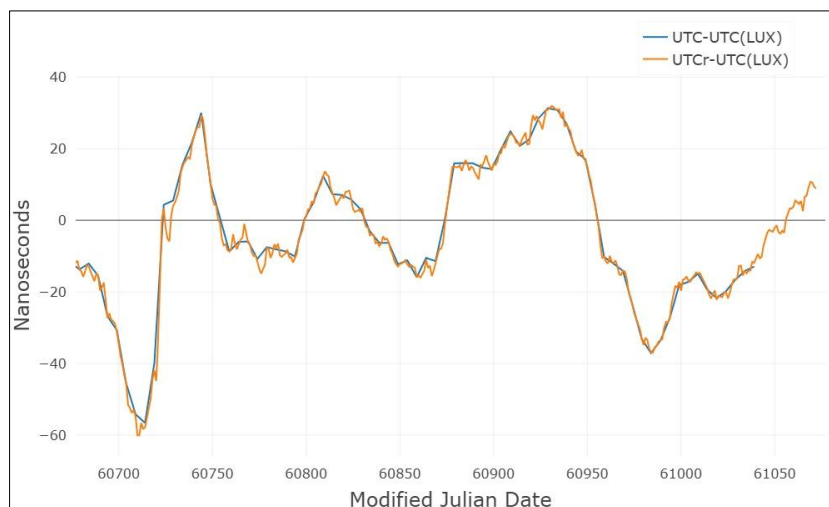


Figure: Extrait de la circulaire T du BIPM – Temps de référence UTC-UTC(LUX) et UTCr-UTC(LUX)

L'expertise développée a été valorisée lors d'une présentation au groupe de travail TAI du BIPM, portant sur la chaîne complète de traitement des données GNSS et d'horloges, réalisée grâce à des outils automatisés conçus en Python et Bash.

Enfin, des essais de synchronisation à très haute précision utilisant le PTP White Rabbit ont été menés à l'échelle nationale, renforçant les capacités du pays dans des domaines sensibles tels que la cybersécurité et les infrastructures critiques.

7.3.1.2. Domaine des masses et balances

La participation du laboratoire à la comparaison internationale EURAMET.M.M-S11, aux côtés de 13 instituts nationaux de métrologie, constitue une étape importante. Les résultats obtenus ont confirmé la justesse et la maîtrise métrologique de nos étalonnages, renforçant la crédibilité des mesures réalisées au Luxembourg.

En 2025, 98 certificats d'étalonnage ont été délivrés, couvrant 689 poids, jusqu'aux classes de précision les plus élevées.

Une extension d'accréditation pour l'étalonnage de balances jusqu'à 400 kg a été obtenue afin de répondre aux besoins croissants du secteur de la santé. Au total, 206 balances ont été étalonnées directement sur site.

Le laboratoire a également animé des ateliers pour les clients, afin de présenter de manière concise le processus d'étalonnage des balances ainsi que les bonnes pratiques d'utilisation. Ces sessions ont permis de renforcer la compréhension des utilisateurs et d'améliorer la fiabilité des mesures.

7.3.1.3. Domaine des températures et hygrométrie

Le laboratoire a poursuivi une dynamique de développement exemplaire, permettant de soutenir efficacement les besoins du secteur médical et industriel.

En 2025, plusieurs extensions d'accréditation ont été introduites, incluant :

- l'étalonnage sur site de sondes de température,
- la caractérisation de bains thermostatiques,



- la caractérisation de plasma thermes.

Le raccordement des cellules de points fixes et leur stabilité remarquable confirment la qualité des étalons nationaux et préparent le terrain pour une future reconnaissance internationale du laboratoire primaire.

L'activité a connu une croissance exceptionnelle de 70 % avec une émission de 595 certificats en 2025, témoignant à la fois d'une forte demande et de la capacité du BLM à répondre aux besoins du marché en complétant le service de la température avec celui de l'hygrométrie.

7.3.1.4. Domaine des grandeurs électriques

En 2025, le laboratoire électrique a enrichi la base de données internationale KCDB avec de nouvelles Capacités de Mesure et d'Étalonnage (CMCs) dans les domaines de l'électricité et du magnétisme.

Ces nouvelles aptitudes, actives depuis le 15 septembre 2025, reposent sur des références de très haut niveau (diodes Zener, shunts de précision).

Pour répondre aux besoins croissants en sécurité électrique, de nouvelles accréditations ont été développées, couvrant :

- le courant de fuite,
- la résistance de liaison à la terre,
- l'étalonnage de shunts,
- l'étalonnage de micro-ohmmètres.

En 2025, 101 certificats d'étalonnage ont été délivrés, démontrant la montée en puissance de ce domaine stratégique.

7.3.2. Essais techniques

Le laboratoire d'essais réalise des essais mécaniques, thermiques et électriques sur des produits de consommation, comme des produits électroménagers et des jouets. Le laboratoire est spécialisé sur des essais de sécurité définis dans les normes européennes harmonisées pour les produits mis sur le marché au Luxembourg et en Europe.

En 2025, une extension de portée comprenant 10 nouvelles méthodes d'essais a été obtenue, permettant d'élargir significativement les capacités du laboratoire.

Les méthodes introduites incluent notamment la protection contre l'accès aux parties actives, la stabilité mécanique, la résistance à la torsion et à la tension, la résistance mécanique, l'énergie cinétique de projectiles, l'échauffement d'appareils électrodomestiques.

Pendant l'année, le laboratoire a vérifié 70 produits : appareils électrodomestiques, les luminaires et les jouets.

Nombre de produits	Essais réalisés	Taux de conformité pour les essais réalisés
70	542	78%

Essais réalisés par le laboratoire d'essais de sécurité de l'ILNAS en 2025

Quatre essais ont conduit à des alertes officielles publiées sur Safety Gate, démontrant l'importance du rôle du laboratoire dans la protection des consommateurs.



7.4. Bilan général et mise en perspective

L'année 2025 a été marquée par une série d'avancées majeures pour l'ensemble des laboratoires du BLM. Les résultats obtenus, qu'il s'agisse d'extensions d'accréditation, de performances métrologiques reconnues à l'international, ou de l'augmentation significative des activités, témoignent d'une implication remarquable, d'un professionnalisme constant et d'une expertise de haut niveau des équipes.

Ces accomplissements renforcent non seulement la qualité des infrastructures métrologiques luxembourgeoises, mais contribuent également à la sécurité des citoyens, à la confiance des entreprises, et au rayonnement du Luxembourg au sein de la communauté métrologique internationale.



Abréviations, Acronymes

ADA	Administration des douanes et accises
ADCO	Administrative coopération
ADD	Aerosol dispensers directive
AEV	Administration de l'environnement
AFNOR	Agence française de normalisation
AG	Assemblée Générale
AGE	Administration de la gestion de l'eau
AI ACT	Artificial Intelligence Act
AI	Artificial Intelligence
ALVA	Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire
ANCC	Autorité nationale de certification cybersécurité
ANEC GIE	Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance Groupement d'intérêt économique
ANS	Analyse normative sectorielle
ANSI	American National Standards Institute
ASI	Austrian Standards International
ASTA	Administration des services techniques de l'agriculture
ATEX	Equipment and protective systems intended for use in potentially explosive atmospheres
BATT	Règlement relatif aux batteries et aux déchets de batteries
BIPM	Bureau international des poids et mesures
BIPM	International bureau of weights and measures
BLM	Bureau luxembourgeois de métrologie
CA	Comité d'accréditation
CASCO	Committee for conformity assessment
CASP	Coordinated activities on the safety of products
CCTF-WGTAI	Comité consultative temps atomique international
CCTF-WGNSS	Comité consultatif global navigation satellite system
CE	Commission européenne
CEN	Comité européen de normalisation
CENELEC	Comité européen de normalisation électrotechnique
CGPM	Conférence générale des poids et mesures
CI	Comité d'impartialité
CIC	Comité interministériel de coordination en matière de cyberprévention et de cybersécurité
CIL	Comparaisons interlaboratoires
CIVEX	Civil explosives directive
CJUE	Cours de justice de l'Union européenne
COE	Committee on Education
COS	Committee on Standards
CPR	Construction products regulation
CORAL	Cybersecurity certification based on risk evaluation and treatment
CRA	Cyber Resilience Act



CSA	Cybersecurity Act
CSL	Chambre des Salariés
CTIE	Centre des technologies de l'information de l'État
DEC	Directive étiquetage des chaussures
DG ENER	Direction générale de l'énergie
DG GROW	Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME
DG MOVE	Direction générale de la mobilité et des transports
DPC	Direction de la protection des consommateurs
DSM	Département de la surveillance du marché de l'ILNAS
DIN	Deutsches Institut für Normung
EA	European co-operation for accreditation
ECATS	European competent authorities for trust services
EEPLIANT	Energy efficiency compliant
eIDAS	Electronic identification, authentication and trust services: règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dans le marché intérieur et abolissant la Directive 1999/93/EC
EMC	Electromagnetic compatibility
ENISA	Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité
EPI	Équipement de protection individuelle
ETSI	European telecommunications standards institute
ETSI	Institut européen des normes de télécommunication
EU5G	European candidate cybersecurity certification scheme for 5G network
EUCC	Common criteria based european candidate cybersecurity certification scheme
EUCC	EU Cybersecurity Certification
EUCS	European candidate cybersecurity certification scheme for Cloud Services
EUPCN	EU product compliance network
EURAMET	European association of national metrology institutes
FESA	Forum of european supervisory authorities for electronic signatures
GAR	Gas appliances regulation
GDPR	Règlement général sur la protection des données Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE)
GECC	Groupe européen de certification cybersécurité
GIE	Groupement d'intérêt économique
GIE ANEC	Groupement d'intérêt économique Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance
GNSS	Global navigation satellite system
GPS	Global positioning system
GPSD	General product safety directive
GPSR	General product safety regulation
GRC Summit	Governance, Risk, and Compliance Summit
HLF	High level forum on european standardisation
IA	Intelligence artificielle
IAF	International accreditation forum



ICSMS	Information and communication system for market surveillance
ICT	Information and communication technologies
IEC	Commission électrotechnique internationale
ILAC	International laboratory accreditation cooperation
ILNAS	Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services
ILSDM	Base de données nationale de la surveillance du marché
INM	Institut national de métrologie
IoT	Internet of things
ISO	Organisation internationale de normalisation
ISO/CASCO	International organization for standardization / Committee on conformity assessment
ISO/IEC	Comité mixte de l'organisation internationale de normalisation et de la commission électrotechnique internationale
ITU	Union internationale des télécommunications
ITU-T	Union internationale des télécommunications – Secteur Normalisation
JACOP	Joint Actions on Compliance of Products
JCA	Journée de la communauté de l'accréditation
JTC1	Joint technical committee 1
JTC13	Joint technical committee 13
JTC19	Joint technical committee 19
LHC	Luxembourg house of cybersecurity
LIFT	Directive relative aux ascenseurs
LIST	Luxembourg Institute of Science and Technology
LLC	Luxembourg Lifelong Learning Centre
LVD	Low voltage directive
MD	Machinery directive
MED	Marine equipment directive
MID	Measuring instruments directive
MSP	Plateforme européenne pluripartite de normalisation des technologies de l'information et de la communication
MTECH	Master in Technopreneurship
MV	Motor vehicles
NANDO	New approach notified and designated organizations
NTP	Network time protocol
NMC	National mirror committee
NIS	Network and Information Security Directive
NoBoMet	European coordination group for notified bodies in legal metrology
OEC	Organisme d'évaluation de la conformité
OIML	International Organization of Legal Metrology
OLAS	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance
OLCN	Organisme luxembourgeois de la Confiance Numérique
OLN	Organisme luxembourgeois de normalisation
OSAPS	Office de la surveillance de l'accessibilité des produits et services
PA	Pyrotechnic articles
PCDS	Product circularity data sheet
PCOG	Parallel computing and Optimisation Group
PED	Pressure equipment directive
PME	Petites et moyennes entreprises



P-Member	Participating Member
PPS	Pulse per second
PSC	Prestataires de services de confiance
PSCQ	Prestataires de services de confiance qualifiés
PSDC	Prestataires de services de dématérialisation ou de conservation
PTP	Connexion point to point
PTP-WR	White rabbit precision time protocol
QCertESeal	Services de délivrance de certificats qualifiés de cachet électronique
QCertESig	Services de délivrance de certificats qualifiés de signature électronique
QeRDS	Service de recommandé électronique qualifié
QeRDS	Service d'envoi recommandé électronique qualifié
QRemoteQSCD	Dispositif de création de signature qualifié
QTimestamp	Service d'horodatage électronique qualifié
QVal for QESeal	Service de validation qualifié de cachets électroniques qualifiés
QVal for QESig	Service de validation qualifié de signatures électroniques
QWAC	Certificats Qualifiés d'Authentification web
QWAC	Services de délivrance de certificats qualifiés d'authentification de site internet
RAPEX	Community rapid information system
RAPEX	Rapid Exchange of Information System
RCD	Recreational craft directive
RCS	Règlement sur la cybersécurité
RED	Radio equipment directive
SC	Sub committee
SC	Sub committee
SnT	Interdisciplinary center for security, reliability and trust
SIGI	Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique
SnT	Interdisciplinary centre for security, reliability and trust
SPVD	Simple pressure vessels directive
TC	Technical committee
TC ESI	Technical Committee for Electronic Signatures and Infrastructures
TCAM	Telecommunication conformity assessment and market surveillance committee
TC-EM	Technical committee électricité & magnétisme
TC-M	Technical committee masses
TC-Q	Technical committee qualité
TC-T	Technical committee thermométrie
TC-TF	Technical committee temps & fréquence
TEXTIL	Regulation on textile fibre names and related labelling and marking of the fibre composition of textile products
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TOYS	Produits conçus ou destinés, exclusivement ou non, à être utilisés à des fins de jeu par des enfants de moins de 14 ans
TPED	Transportable pressure equipment directive
TYRE	Tyre labelling regulation
UAS	Unmanned Aircraft Systems
UE	Union Européenne
UL	Université du Luxembourg
UTC	Coordinated universal time
WELMEC	European cooperation in legal metrology authorities